

19566

LE
DÉVOT PÈLERINAGE
DE NOTRE-DAME
DU FOLGOËT,

PAR LE R. P. CYRILLE PENNEC, RELIGIEUX CARMÉ,

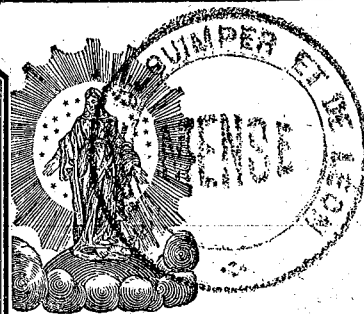
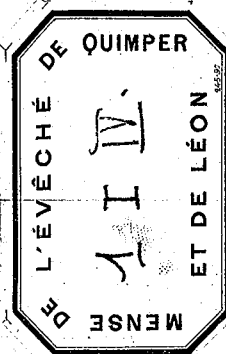
*Avec la Liste des autres Chapelles dédiées à la
Vierge, dans l'Evêché de Léon.*

18
7
1066

Diocèse de
Quimper & Léon

Document numérisé en 2015

Te duce, quàm tutus, VIRGO, libellus erit !



RENNES,

IMPRIMERIE DE M^{lle} VATAR-JAUSIONS.
1825.

AVERTISSEMENT.

UN des monuments les plus curieux de la Bretagne, sous le rapport de l'architecture et des arts, est l'antique chapelle de Notre-Dame du Folgoët, dans le pays de Léon.

A cet égard, voici ce qu'écrivait en l'an 3 l'Auteur du catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère :

*« Je n'ai pas encore parlé de l'Eglise du
» Folgoët près de Lesneven ; elle renferme une
» multitude de statues brisées, dont le travail et
» le costume m'ont frappé. Ces statues sont de
» pierre de Kersanton, susceptible d'un poli plus
» brillant que le basalte (1).*

*» La cour du Folgoët paraît être un champ
» de bataille ; des milliers de statues remplissent
» les chapelles, les portiques, tous les environs*

(1) Cette belle roche grise, tirant plus ou moins sur le noir ou sur le bronze, est un mélange de quartz, d'amphibole, de feldspath et de mica. (V. le *Journal des mines*, t. 26, p. 211-216). La carrière en est aujourd'hui inconnue. Les uns placent le village de Kersanton en Léon, d'autres en Cornouailles, aux environs de Daoulaz.

» de l'Eglise. Que de costumes singuliers vont
 » disparaître, que de morceaux curieux vont
 » s'anéantir ! Un dessinateur bien dirigé conser-
 » verait de précieux restes aux amis de l'anti-
 » quité. Un autel très-singulier portait tous les
 » emblèmes de la maçonnerie ; on les a fait
 » disparaître (1) ; les roses les plus délicates sont
 » détruites. C'est là qu'on peut juger de l'éton-
 » nant parti qu'un sculpteur pourrait tirer du
 » Kersanton. Avec quelle délicatesse ces vignes,
 » ces fleurons, ces chapiteaux sont travaillés !
 » L'autel principal, d'un seul morceau de pierre,
 » a treize pieds quatre pouces de long, trois pieds
 » six pouces de profondeur et neuf pouces d'épais-
 » seur. Tous les monuments du Folgoët ont un
 » air de vétusté, d'étrangeté, dont il est impos-
 » sible de donner l'idée sans le secours de la
 » peinture.

» Que n'ai-je un peintre, un dessinateur avec
 » moi ! Mes faibles esquisses me suffisent, mais
 » ne satisferont pas le public ».

Quod liber hic monstrat carpe, viator, iter.

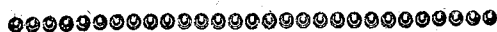
(1) « Une règle, un marteau, une équerre, un plomb, un compas, une truelle, un ciseau, un niveau étaient gravés en trois compartiments, entourés de bordures et de guirlandes du travail le plus délicat ». Cambry, *Voyage dans le Finistère*, t. 2, p. 40.

LE PÈRE CYRILLE (1) AU LECTEUR, L'AN 1634.

Ce petit livre comprend, comme en abrégé, quelques notables points de la vie sainte et innocente du B. SALAUN, serviteur très-affidé de la Vierge sacrée, qui vivait l'an 1350. Je le traçai depuis les quatre ou cinq ans derniers, n'ayant autre but que de contenter la dévotion de quelques particuliers qui m'avaient fait instance, sans aucun dessein de le mettre au jour ; je le jugeai indigne de passer sous la presse ; n'était-ce pourtant que je travaillai sur des mémoires authen-

(1) Ce religieux, né à St-Pol-de-Léon, fit profession aux Carmes de cette ville le 15 avril 1611. Nommé prieur du couvent d'Hennebont, en 1618, il remplit cette charge avec tant de prudence qu'il parvint, en peu de temps, à y rétablir l'ancienne discipline et la bonne odeur du Mont-Carmel. Il mourut dans sa ville natale le 1.er mai 1649, laissant quelques ouvrages, dont un seul a paru, *CE DEVOT PELERINAGE*, nous en publions le précis, en conservant le vieux style de l'auteur, sans conserver son orthographe.

tiques que m'a fournis l'un des vénérables Chanoines de l'Eglise du Folgoët; mais puisqu'il contient une très-véritable histoire, cotée parmi les écrits de tant de bons auteurs, je ne priverai point le public d'un bien qui de son essence doit éclater, et lui donnerai ce mien petit labeur.



LE DÉVOT PÉLERINAGE DU FOLGOËT.

CEUX qui ont traité cette histoire affirment qu'en l'année 1350 florissait, dans la Bretagne-Gallicane, en innocence, simplicité et sainteté de vie, un pauvre villageois, nommé *Salain* ou *Salomon*, issu de parents pauvres d'un village d'après de Lesneven (1), dont les noms sont restés inconnus. Il est à croire que si l'on avait pensé qu'il dût être un grand saint et grand serviteur de la Vierge très-admirable, on eût été plus soigneux de recueillir les beaux traits de sa vie, que l'histoire a couverts du voile du silence, comme le vent bien souvent couvre le soleil de nuées épaisses.

Ses père et mère, qui vivaient dans l'amour et la crainte de Dieu, eurent soin, dès son enfance, de l'envoyer aux écoles parmi ceux de

(1) Celui de Kerbriand.

son âge, pour apprendre les premiers éléments d'un vrai chrétien; mais ce petit villageois avait l'esprit si rétif (Dieu le permettant ainsi pour sa plus grande gloire), qu'il n'y eut aucune invention de lui faire retenir autre chose que ces deux premières paroles de la salutation angélique *Ave Maria*, dont son cœur fut si vivement entamé, qu'on a jugé depuis qu'il n'avait eu de voix que pour les prononcer.

Ce jeune enfant croissant en âge, ému par un instinct particulier du Ciel, commença, après la mort de ses parents, à chérir les douceurs de la solitude, choisissant pour sa retraite ordinaire un bois peu éloigné de ladite ville, séjour extrêmement propre, embelli d'une fontaine, bordée alors d'un très-beau vert-naissant (1), et c'est là qu'il a goûté la manne des consolations divines, où, comme un passereau solitaire, il solfrait à sa mode les louanges de la Vierge adorable, à laquelle, après Dieu, il avait consacré son cœur.

(1) Cette fontaine est sous la rose, derrière le maître-autel, en dehors de l'Eglise. On y voyait autrefois une très-belle statue de la Vierge.

Il était misérablement vêtu, toujours déchaux, n'ayant pour lit, en ce bois, que la terre nue, pour chevet qu'une pierre, pour toit qu'un arbre tortu près de ladite fontaine (1). Il allait tous les jours mendier son pauvre pain par la ville de Lesneven (2) ou ès environs, n'important personne aux portes que de deux ou trois petits mots; car il disait : *Ave Maria*; et puis, en son langage breton : *Salain a débéré bara*, c'est-à-dire, *Salomon mangerait du pain*, s'il en avait. Il prenait tout ce qu'on lui donnait et revenait bellement en son petit hermitage, auprès de la fontaine, en laquelle il trempait ses croûtes, sans autre assaisonnement que le saint nom de Marie, qu'il prononçait à chaque morceau qu'il mangeait (3).

Je vous dirai bien davantage, qu'au cœur de l'hiver il se plongeait dans cette fontaine jus-

(1) *Lectus ejus nuda erat humus, capitis cervical lapis, idque sub arbore tortuosâ et modicum à terrâ erectâ, juxtâ hunc fontem. Joan. de Langoueznou.*

(2) A un quart de lieue de son bois.

(3) *Nullò unquàm alio cibo potuere utens quàm panis madefacto. Idem.*

qu'aux aisselles, comme un beau cygne en un étang, et répétait toujours et mille fois *Ave Maria*; ou bien chantait quelque rythme breton en l'honneur de Marie.

Puis, quand il grouait à pierres fendre, il montait dans son arbre, et prenant deux branches de chaque main, il se berçait et voltigeait en l'air, chantant à haute voix : *O Maria!* En cette façon et non autrement il échauffait son pauvre corps. Il répétait six fois cette particule *O*, et puis après il répétait six fois *Maria*, ainsi que par les six notes de musique (1). C'est pourquoi, à cause de cette sienne façon de faire, l'appelait-on

(1) Ce qui a donné occasion au vénérable Jean de Langoueznou, abbé de Landévenec, lequel de son temps (vers 1360), a exactement recherché cette histoire, de composer une belle hymne approuvée par l'Eglise, où, après chaque verset, il répète six fois ce doux refrain : *O MARIA!*

Languentibus in purgatorio
Qui purgantur ardore nimio,
Et torquentur sine remedio;
Subveniat tua compassio,

O MARIA!

le fou, *SALAUN ar foll*, qui est à dire, *Salomon*

Fons es patens, qui culpas abluis,
Omnes sanas et nullum respuis,
Manum tuam extende mortuis
Qui sub poenis languent continuis.

O MARIA!

Ad te, Pia, suspirant mortui,
Cupientes de poenis erui,
Et adesse tuo conspectui,
Et gaudiis æternis perfrui.

O MARIA!

Clavis David, quæ coelum aperis,
Nunc, Beata, succurre miseris,
Qui tormentis torquentur asperis,
Educ eos de domo carceris.

O MARIA!

Lex juxtorum, 'norma credentium,
Vera 'salus in te 'sperantium,
Pro defunctis sit tibi studium
Assidue orare filium.

O MARIA!

Benedicta per tua merita,
Te rogamus, mortuos suscita,
Et dimittens eorum debita,
Ad requiem sis eis semita.

O MARIA!

l'insensé (1), et pourtant l'un des plus beaux pages d'honneur de la Reine des Cieux.

Une fois fut rencontré par une bande de soldats qui couraient la campagne, lesquels lui demandèrent *qui vive!* auxquels il répondit : *Je ne suis ni Blois ni Montfort* (2), *mais serviteur de Marie, et vive Marie!* A ces paroles les soldats se prirent à rire et le laissèrent aller.

Il mena cette manière de vie trente-neuf ou quarante ans, sans avoir jamais offensé personne : enfin, il tomba malade, et ne voulut pour cela changer de demeure, quoiqu'invité de ses voisins. L'on tient que la sainte Vierge, qui ne manque jamais à ceux qui lui sont fidèles, le consola et récréa merveilleusement de ses aimables visites, s'apparaissant devant lui environnée d'une grande clarté et accompagnée d'une troupe d'AnGES, faveur dont le plus souvent elle gratifie et honore ses intimes serviteurs.

(1) C'est de là qu'est venu le nom de Folgoët; *Foll-coët* ou *Foll-gœt*, le Fou du bois ou le bois du Fou.

(2) Voulant dire qu'il n'était partisan ni de Charles de Blois, ni du comte de Montfort, alors en guerre l'un contre l'autre.

Notre pauvre simpleque sentant bien que sa fin approchait, comme une tourterelle, fit résonner l'écho de sa voix, pour marquer que l'hiver de sa vie était passé. Mourant, il répétait encore dévotement le doux nom de Marie. Après cela, visité et consolé derechef de la Vierge très-sainte, il rendit heureusement son âme pure et innocente à Dieu (1). Son visage, qui en sa vie était tout défait par la pauvreté, parut si beau et si lumineux, qu'il disputait à la candeur du lis et au vermeil de la rose.

Il fut trouvé mort non loin de la fontaine et près du tronc d'arbre qui avait été sa retraite, et l'enterrent les voisins sans bruit et sans parade en ce même lieu (2).

(1) Le premier novembre 1358.

(2) Non, dit le P. Albert, parce que c'était en terre profane. On montre encore l'endroit où Salaün fut enterré, au village de Lannuchen, qui occupe, dit-on, l'ancien emplacement du cimetière et de l'Eglise d'Eles-trec : c'est à peu de distance du vieux manoir et des prairies de Kergoff, près Lesneven. Le tombeau de Salaün se compose de quatre pierres rondes, fichées en terre en guise de bornes et séparées les unes des autres. Les cultivateurs du pays ont quelque vénération pour ce lieu.

Mais comme la lumière n'est que pour éclairer et non pour être cachée, Dieu voulant pour sa gloire faire connaître à un chacun l'estime qu'il fait des vrais serviteurs de la Vierge mère de son fils, l'on trouva un beau lis, miraculeusement poussé de son tombeau, portant sur ses feuilles ces mots écrits en lettres d'or : *Ave Maria*. La fosse fut ouverte et le corps découvert, et l'on reconnut que cette fleur sortait de la bouche de Saläun. Par cet insigne miracle, avéré des plus notables personnes des trois évêchés, la Mère de dilection et d'amour témoigna combien elle prisait le service que lui avait rendu son petit villageois ; rare exemple des grandes faveurs que le Seigneur communique abondamment aux humbles et pauvres d'esprit.

Le vénérable Prélat Dom Jean DE LANGOUENOU, abbé du royal monastère de Landévenec, très-dévoit et très-religieux personnage (1), affi-

(1) Décédé en estime de sainteté, et au tombeau duquel on dit par tradition s'être fait plusieurs miracles (Missirien). Dom Ch. Taillandier l'a omis dans son catalogue hist. des abbés de Landévenec, où il doit être placé, entre Yves Gormon et Armel De Languerne.

irme, en un petit extrait qu'il a fait, avoir été présent à ce miracle et l'avoir mis par écrit pour le bien spirituel des bonnes âmes (1).

Le savant et très-curieux YVES-LE-GRAND, en son temps chanoine de Léon et du Folgoët et recteur de Ploudaniel, en fait aussi mention en son *histoire du pays de Léon* (2).

Les Docteurs de Paris en parlent dans la légende des Saints, au premier jour de novembre.

L'auteur de l'*Appendix du livre des abeilles* en dit ces mots : *Simplicis pueri SALAUN suprâ tumulum in vitâ sæpè repententis illa duo verba AVE MARIA, litteris aureis scripta, anno 1350.*

RADERUS rapporte ce miracle part. 2. ch. 5 de son *Viridarium* ; et le P. Ph. DE BARLEYMONT, jésuite, l'a inséré parmi ceux qu'il raconte en un sien livre intitulé : *Le vrai paradis des enfants.*

(1) Nous n'avons pas la notice latine de cet auteur, qui fut communiquée par M. Rolland de Neufville, évêque de Léon, à René Benoist, qui en fit une traduction qu'il a insérée dans sa légende, 1577, in-f.^o

(2) Cette histoire manuscrite n'existe plus que par extraits épars dans Pierre le Baud et dans Albert le Grand, Yves vivait en 1472.

Enfin, un poète a mis en rimes cette histoire :

O felix nemus ! O nemoris felicior hospes !

Dùm tibi cantat *Ave* dulce, Maria, puer.

In sylvis latitans gaudet *Saleunus* in antris,

Innocuo requiem rustica sylva parit.

Delicias spernit, nemorisque habitator amoeni,

Sat mihi si fuerit truncus eremus, ait,

Truncus eremus erit, sitienti pocula purus

Fons dabit; ad victum sat mihi panis erit.

Adsit hyems adaperata gelu, mea membra rubescent

Frigore, nix flammæ per mea corda fover.

Unica vestis erit, mea purpura; nudus in undis

Me me projiciam, rore rigabo genas.

Visceribus tua, Virgo, meis dulcedo calescit,

Te et tua, si liceat, raptus amore canam.

Sic dixit, cœli vixit velut angelus, orbis

Fax fuit, cœthereo reumate mersus erat.

Dùm moritur, pennata cohors cum Virgine matre

Cantibus exsultat, lumine eremus ovat.

Nectareum spirat *Saleuni* corpus odorem,

Frondosa ambrosio fragrat odore casa.

Conditur in feretro, exigui fit funus honoris,

Paupe ut occubuit, sic tumulatur humo.

Candida at è tumulo consurgunt lilia, mirum !

Angulus hic sanctum continet, acta probant,

Lilia sculpta notis miratur plebs pia, clerus,

Nobilitas; facti rumor ad astra volat.

Le bruit de ce miracle avait couru dans tout le pays de Léon. On vint de toutes parts visiter le tombeau fleurdelisé, et lors, par délibération commune des seigneurs qui se trouvèrent là, fut arrêté qu'en mémoire de cette merveille on édifierait une chapelle en l'honneur de Notre-Dame: ce qui fut loué et approuvé par le très-excellent Prince JEAN, Comte de Montfort, neveu de JEAN III, dit *le bon duc*.

Et de fait, ce Prince ayant gagné la bataille d'Auray l'an 1364, s'en alla faire reconnaître par toutes les villes de son duché, et se trouvant à Lesneven au mois de janvier 1365, vint poser la première pierre du bâtiment qui fut continué jusqu'à l'an 1370, et lors interrompu par les guerres, puis repris l'an 1404, et dédié, l'an 1419, par Alain De la Rue, évêque de Léon, en grande magnificence, si bien qu'on pouvait dire :

Folgoetana domus, duce Virgine, surgit ad astra.

Immortale, sacræ sede, recondit opus.

Cet édifice semble parlant comme le palais de Ménélaüs: tout y est royal et magnifique, et démontre la grande dévotion des princes de

la sérénissime Maison de Bretagne. Il est aisé de voir aussi que les maîtres architectes, sculpteurs et menuisiers savaient en ce temps là marier l'esprit avec la main et le compas, comme l'on dit, avec la raison (1). Qui n'admire toutes ces merveilles, les clochers (2), les portaux (3), les niches, les statues (4), le beau jubé (5), les

(1) La tradition rapporte que les maçons employés à cette construction n'avaient eu que trois deniers par jour.

(2) Le principal clocher est une imitation de celui de Creisker, mais il est moins léger, moins délié, moins élégant.

(3) Le portail d'entrée était assez remarquable avec son ancien dôme et ses colonnes, actuellement détruites; mais le portique le plus curieux est celui de la chapelle des douze apôtres: c'est-là que les branches et les feuilles de vigne, les grappes de raisin, cordonnées, entrelacées, sculptées dans la pierre même, circulent dans les rainures de l'ogive.

(4) Parmi les statues échappées au vandalisme, on remarque encore celle de Jean IV, et la statue d'une femme, portant le nom de *Droniou* ou *Kerdroniau*.

(5) Travail à jour, à dentelles, élevé sur des piliers très-minces, ornés de niches, de petites statues et d'autres agréments. Il semble que la pierre y ait été découpée comme du carton, ou pétrie comme la cire molle.

autels, les écussons (1), les colonnes, assiettes, éloignements, et ces vignes, et ces fleurs, et ces guirlandes.

Hoc decorant variis grata vireta rosis.

Au portail, sous les deux clochers, l'on voit la statue de très-illustre Prince JEAN, duc de Bretagne, V.^e du nom, étant à genoux, la couronne ducale en tête et l'épée nue en main, devant une très-belle image de la Vierge, avec cette inscription latine gravée sur la pierre (2): *Johannes illustris dux Britonum fundavit præsens collegium, anno Domini M. CCCXXIII.* C'est-à-dire, JEAN l'illustre, duc des Bretons, fonda la présente collégiale l'an du Seigneur 1423: laquelle il avait pourtant fondée l'an précédent, y nommant quatre chanoines, et leur donnant 80 liv. de rente sur la châtellenie de Lesneven et sur les dîmes de Plouneour-trez, de Plouider et

(1) Tous ces écussons, avec les vitreaux peints, ont entièrement disparu; remarque qui s'applique à tout ce qu'on en dira dans le courant de l'ouvrage.

(2) Il ne reste plus que l'inscription gothique en relief sur une pierre de Kersanton, encadrée dans le mur.

d'Elestrec. Quatre ans après, il l'augmenta d'un doyen (1), de trois choristes et d'un secrétaire, leur assignant 40 liv. sur la paroisse de Plestin; lesquelles lettres furent confirmées par bulle du Pape du 3 juin 1426, sur le décret de Jean Coëtguon, Jean Miorcecc, Hamon-Prigent de la Forêt, Jean Guernysac et Jean Saliou, chanoines de Léon (2).

Je remarque dans lesdites expéditions que ce magnanime prince veut que le service divin soit chanté en cette moult dévote et vertueuse chapelle, ainsi qu'en l'église cathédrale de Léon; ce que les sieurs doyen et chanoines du lieu ont soigneusement fait en tout temps, avec beaucoup de dévotion et d'édification de ceux qui ont visité ladite église.

Le duc FRANÇOIS, premier du nom, après avoir succédé à son père, en 1442, visita cette sainte chapelle, comme il est apprès par les ratifications

(1) Qui fut dom Jean Kergoal.

(2) D. Mor. Pr t. 2, col. 1080, 1113, 1188. D. Lob. t. 2 col. 984-85, vies des SS. p. 294 et titres du Folgoët. Le duc y avait fondé deux messes à dire par jour, l'une à note et l'autre à basse voix.

qu'il a laissées de tout ce que le feu duc avait consigné, dotant ledit collège des chanoines (1). Il mourut l'an 1450, âgé de 56 ans.

PIERRE II, surnommé *le Simple*, lui succéda. Ce bon prince n'oublia pas de venir rendre hommage à la très-sacrée Vierge en ce palais, ainsi que les immunités et privilèges qu'il a octroyés font foi (2). Il mourut le 22 septembre 1457.

Après le décès de ce prince, lui succéda MAD.^e FRANÇOISE D'AMBOISE sa femme, qui, étant un phénix de sainteté parmi les dames de son temps, portait une dévotion singulière à cette chapelle (3).

ARTUR DE BRETAGNE, connétable de France, appelé de tous le *bon Justicier*, succéda à son neveu

(1) Par lettres du 7 sept. 1443, et 4 janv. 1444, il avait confirmé l'exemption de tous subsides et impôts, accordée en 1432, par le duc Jean V, aux chanoines, aubergistes et débitants du Folgoët.

(2) Par acte du 18 janvier 1443, ce prince n'étant encore que seigneur de Guingamp, avait fait don à cette chapelle d'une rente de dix écus d'or, moyennant une messe à note tous les samedis.

(3) Elle avait fait une fondation à Notre-Dame du Folgoët dans l'église de Guingamp.

PIERRE II. Pendant le si petit temps qu'il fut duc, il n'eut pas le loisir de descendre en Basse-Bretagne ; mais auparavant il avait accompagné son frère Jean V en ce dévot pèlerinage ; et par lettres de décembre 1457, il a augmenté l'ancienne fondation de deux chanoines, leur accordant 50 liv. de rente par an (1).

FRANÇOIS II, devenu duc après Artur son oncle, vint en toute dévotion, l'an 1462, visiter ce royal oratoire, accompagné de la duchesse Marguerite, sa première femme, et de grand nombre de seigneurs et gentilshommes de sa cour. Il affectionnait grandement cette église, à laquelle il fit beaucoup de bien, y laissant des vêtements et parements de drap d'or. Il mourut à Coiron le 9 septembre 1488 (2) ; son corps fut sépulture

(1) D. Mor. Pr. t. 2, Col. 1725. Lob. Col. 1206 et vie des SS. p. 295, et autres titres.

(2) Du chagrin de voir son armée détruite à la journée de S. Aubin, et son pays dévasté par les Français : « Car auparavant, dit S. Gelais, son peuple estoit riche » à merveille, et n'eussiez sçeu aller en maison de labou-
 » reur, ni autre sur le plat pays, que n'y eussiez trouvé
 » de la vaisselle d'argent ; mais, depuis lesdites guerres

au milieu du choeur de l'église des RR. PP. Carmes de Nantes, sous le plus beau et plus riche tombeau qui se puisse voir en France (1).

» commencées, leurs biens se diminuèrent fort ». Jamais prince n'eut plus d'amour pour ses sujets. Il aimait mieux vendre ses meubles les plus riches, que de poursuivre l'exécution d'une gabelle, « Par une rencontre qui pé-
 » nétra bien son âme : car jà estoient officiers établis,
 » départemens et contributions dressées, quand sur le
 » chemin de Rennes il demanda à un bien pauvre homme
 » (comme il aimoit à deviser avec les bonnes gens) où
 » il alloit : Monsieur, répondit-il, sans autrement le
 » cognoistre, je m'en vois à la ville me deffaire de ces
 » deux bestes pour payer le duc ; l'une, monstrant sa
 » femme en soupirant, pour mettre en service, et
 » l'autre, c'estoit son coq, pour vendre ». Il n'en fallut pas davantage pour faire supprimer un tribut.

(1) Ce superbe mausolée, en marbre blanc, qu'on voit aujourd'hui dans la cathédrale de Nantes, avait été fait par Michel Colomb, célèbre sculpteur, né dans le diocèse de Léon. On admire avec raison, dans ce monument, la mollesse, la grâce, le bon goût et l'élégance des ornemens, des arabesques et de tous les autres détails. Le commencement du XVI.^e siècle, cette époque de la renaissance des arts en France, n'a produit nulle part rien d'aussi correct, d'aussi fini, d'aussi beau. Paul Ponce Trebatti, ce sculpteur si fa-

Madame ANNE DE BRETAGNE, sa fille, épousa, à l'âge de quatorze ans, le 16 décembre 1491, le roi Charles VIII, et ce prince étant mort le 7 avril 1498, elle épousa le roi Louis XII, le 18 janvier de l'année suivante. Neuf mois après naquit Madame Claude de France, leur fille, et ce fut par l'intercession de Notre-Dame du Folgoët, en laquelle la très-pieuse princesse sa mère avait une grande et singulière confiance (1). C'est elle qui a le plus laissé en ce royal collège d'insignes marques de son affection ; car, outre les grandes aumônes et offrandes qu'elle y envoyait tous les ans, et plusieurs joyaux, vêtements et ornements de drap d'or dont elle fit don dans ses pèlerinages en ce lieu, ce fut elle qui fit achever l'église et le

meux qu'on fit venir d'Italie pour exécuter le tombeau de Louis XII, s'est montré bien inférieur à Michel Colomb. C'est en 1505 que l'artiste bas-breton avait commencé le mausolée de François II aux Carmes de Nantes.

(1) La reine Anne, dit l'abbé Irailh, faisait de fréquents voyages en Bretagne ; si elle entreprenait quelques pèlerinages, ils avaient toujours pour objet Notre-Dame du Folgoët. Hist. de la réunion, t. 2, p. 138.

dôme. Depuis, cette grande Reine, désirant faire voir à la postérité combien elle chérissait cette dévote chapelle, et souhaitait que Dieu et sa sainte Mère y fussent dévotement servis, assigna une rente pour l'entretien d'un sacriste, afin de soigner l'église et tenir les ornements propres et décents. Pareillement, elle donna de quoi nourrir et entretenir trois enfants de chœur, pour répondre aux messes et chanter le service divin. Puis après, s'étant transportée pour la dernière fois dans ce sacré parvis (1), elle ordonna que tous les ans le P. supérieur des Carmes de Saint-Pol-de-Léon, ou tout autre par lui commis, avec ses religieux, chanterait solennellement la grand'messe au grand autel de ladite église, le 15 d'août, jour de l'Assomption de Notre-Dame, en l'intention de tous les Rois, Reines, Ducs, Duchesses, Princes et Princesses, Seigneurs et Dames ses parents décédés, et pour la prospérité et santé du très-chrétien

(1) On montre encore, dans l'auberge des Pèlerins du Folgoët, un vieux fauteuil en chêne, qui a servi, dit-on, à cette princesse.

Roi de France régnant. Privilège très-beau et très-rare, exactement gardé jusqu'à-présent par les dévots religieux dudit couvent.

Cette auguste princesse, si bien nommée l'honneur des dames, la mère des pauvres, le refuge des veuves et l'appui des gens doctes (1), mourut à Blois, regrettée de toute la chrétienté, le 9 janvier 1514, à l'âge de 37 ans; son corps fut porté à S. Denis et son cœur au lieu qu'elle avait le plus aimé, c'est-à-dire, en Bretagne (2), au couvent de N. D. des Carmes, à Nantes, et fut posé dans le tombeau de ses père et mère.

FRANÇOIS, duc d'Angoulême (depuis le roi François I.^{er}) épousa, le 18 mai 1514, Madame

(1) Elle récompensait dignement les hommes de lettres. Le poète nantais Meschinot eut cinq écus pour avoir fait un seul sonnet.

(2) Si elle aimait les Bretons, elle n'en était pas non plus haïe. Quand Louis XII était à Blois avec la reine, ou la reine sans lui, les Bretons y venaient faire leur cour à leur duchesse; mais ils se donnaient bien de garde de se mêler avec les Français : on les voyait toujours faire bande à part, et l'endroit où ils se tenaient en fut nommé *la Perche aux Bretons*.

Claude, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Ce prince vint au Folgoët en 1518 avec sa jeune épouse, qui, à l'imitation de Madame sa mère, portait une singulière dévotion à cette chapelle; ils lui firent de magnifiques présents, et confirmèrent les privilèges accordés par leurs prédécesseurs; d'autres ajoutent que ledit Prince fit un autre voyage en 1532, à l'issue des Etats de Vannes, où le duché avait été uni à la couronne de France.

Après avoir parlé des sérénissimes Ducs et Princes de Bretagne, il convient de traiter aussi des illustres Seigneurs qui ont chéri et révééré cette chapelle, et d'abord de l'illustre Messire Alain De Coëtivy, issu de l'antique Maison de ce nom, dans l'évêché de Léon, (1) lequel fut premièrement Evêque de Dol, puis de Cornouailles, et puis après Archevêque d'Avignon,

(1) Paroisse de Plouvién. Alain était frère de Prigent de Coëtivy, Amiral de France, et d'Olivier de Coëtivy, Sénéchal de Guyenne, qui épousa Marie De Valois, dont il eut un fils, nommé Charles, marié à Jeanne D'Orléans.

et Prêtre Cardinal du titre de S.^{te} Praxède, et Légat à latere du Saint Siège en France et en Bretagne. Cet illustre Prélat a grandement aimé ce lieu, et, pour cette occasion, quand il était en ce pays, il faisait sa demeure au château de Penmarch, comme étant proche parent du Seigneur de cette maison (1); et, pour marque qu'il n'a pas été des derniers à contribuer de ses biens à la construction de cet édifice, il a laissé ses armes en une vitre, auprès de celle des seigneurs de Carman. L'on tient aussi pour véritable que ce fut ce Cardinal qui fit faire cette belle croix, devant le portail du côté du midi (2), sur laquelle il est représenté en habit de cardinal, à genoux, les mains jointes, devant l'image du crucifix (3). A son dernier voyage en Italie, il faisait faire

(1) Alix De Coëtiwy, sa sœur, avait épousé Henri, baron De Penmarch.

(2) Cette croix a été transportée, en 1804, à l'entrée du chemin de Lannilis; il n'est resté près de l'église que l'ancien piédestal.

(3) Cette petite statue est en pierre de Kersanton. La figure du cardinal, son attitude, son costume, la forme, et jusqu'aux plis de son chapeau, tout y est parfaitement imité,

un tombeau magnifique avec l'intention de le faire porter en cette église, pour lui servir de sépulture; mais il mourut à Rome le 22 juillet 1474, et fut enterré dans l'église de S.^{te} Praxède. Œneas Sylvius, qui fut depuis le pape Pie II, dit qu'il était homme de très-grand esprit et d'un cœur invincible et assuré, *maximo animo vir et animo securo et potenti* (1).

(1) Un seul trait peut faire connaître ce grand homme. On voulait placer sur la chaire de S. Pierre le fameux cardinal Bessarion, patriarche grec. Coëtiwy fut le seul à s'opposer à cette élection, qu'il regardait comme injurieuse à l'église latine, qui, disait-il, renfermait dans son sein assez de sujets dignes de la tiare, sans qu'on eût besoin de recourir à l'église grecque. Voici le discours qu'il tint dans cette occasion : *Latinae Ecclesiae Græcum Pontificem dabimus et in capite libri Neophytum collocabimus ! Nondum barbam rasit Bessarion et nostrum caput erit !! Et. quid scimus an vera sit ejus conversio heri, et nudius tertius fidem ecclesiae impugnabat, et quia hodiè conversus est, magister erit noster et Christiani ductor exercitus ? En paupertas Ecclesiae Latinae quæ virum non reperit summo apostolatu dignum, nisi ad Græcos recurrenti ! Agite, Patres, quod libet, ergo et qui mihi credent in Græcum Prasulem nunquam consentiemus.*

Les très-illustres Princes de Léon et de Rohan, poussés d'un pareil zèle pour l'honneur et la gloire de Dieu et de la Sainte-Vierge en cette province (comme il paraît en divers lieux par les églises, cathédrales, collégiales, paroisses, abbayes, monastères qu'ils ont bâtis), ont laissé les signes de leur pieuse libéralité envers ladite chapelle. Les portaux et les murailles parlent. Leurs armes et timbres s'y font voir en plusieurs endroits (1).

Les seigneurs de Penhoët (2) ont aussi concouru à l'érection de ce collège, ainsi qu'il est appris de ce Jean de Penhoët, amiral de Bretagne, si souvent réchanté dans nos chroniques, lequel accompagna le duc Jean V au voyage qu'il fit à Lesneven et au Folgoët sur la fin de l'an 1434. Cette seigneurie possède de très-belles prééminences au chœur de cette église, du côté de l'Evangile.

(1) On trouve au Folgoët, sous la date du 26 janvier 1433, un titre de fondation d'une messe faite par Alain, vicomte de Rohan, qui donne, à cette fin, une métairie et un pré, situés à Coëtjunval.

(2) La terre et le château du Penhoët sont situés dans la paroisse de Taulé près Morlaix.

Haut et puissant Seigneur Messire Sébastien, marquis de Rosmadec (1) et du Tyvarlen, baron de Molac, héritier de ladite seigneurie de Penhoët (2), s'est montré digne de cette maison, en fondant à perpétuité une rente notable pour l'entretien d'une lampe ardente jour et nuit dans le milieu du chœur, au-devant du très-saint Sacrement : ce qu'il a fait par acte du 3 juillet 1622; et c'est depuis ce temps que le Saint-Sacrement est gardé nuit et jour dans un très-riche tabernacle, au milieu du grand autel de la chapelle.

Les seigneurs du Châtel (3) tiennent le côté de l'épître dans la grande vitre du chœur, armoyée de leurs armes, comme des premiers bienfaiteurs de ce temple; et l'on y voit l'effigie d'un seigneur du châtel (4) à cheval, armé de toutes

(1) Le vieux château de Rosmadec est en Telgruc, sur la baie de Douarnenez.

(2) Par le mariage, en 1505, de Jean sire De Rosmadec avec Jeanne De la Chapelle, dont la bisaïeule était Béatrix De Penhoët, fille de l'amiral de ce nom.

(3) La terre du Châtel, est en Plourin.

(4) Tanguy Du Châtel qui avait épousé le 23 juin 1501 Marie dame Du Juch.

pièces, avec celle de sa compagne étant à genoux, ayant auprès d'elle un écusson mi-parti du Châtel et de Juch.

Les seigneurs de Carman (1) n'ont pas non plus voulu laisser passer l'occasion de signaler leur piété envers la très-immaculée Vierge. C'est pourquoi Messire Tanguy de Carman, grand capitaine, qui vivait sous le duc Jean V et lors de la construction et dotation de la chapelle, y a fourni de ses moyens, en outre que les Seigneurs de cette maison ont fait bâtir, avec beaucoup d'art, une belle vitre en forme de rose en la croisée devers le midi, où l'on peut aisément remarquer leurs belles et grandes alliances avec les Luxembourg, les Rohan, Léon, Du Châtel, De Goulaine, Du Perrier, De la Forêt, De Sourdis, etc. La vitrerie de cette croisée est l'un des chefs-d'œuvre de Cap, ce peintre breton si renommé. Aux panneaux, sous la rose, il y a une

(1) Kerman, Kermavan, Kermaon ou Kervaon en Kernilis : c'est l'une des quatre premières maisons de l'évêché de Léon, pour lesquelles un ancien vaudeville breton disait : *antiquité de Penhoët, vaillance du Châtel, richesse de Carman, chevalerie de Kergournadec'h.*

très-belle nativité de Notre-Seigneur, avec la représentation étant à genoux de haut et puissant Messire Maurice De Carman, d'un côté (1), et de l'autre, celle de haute et puissante dame Jeanne De Goulaine, sa compagne. Cette pièce fait voir le mérite, le rang et l'insigne piété de ceux de cette seigneurie, laquelle appartenait à feu Messire Charles, comte De Maillé, marquis De Carman, seigneur De la Marche, De Lesquelen (2) etc. lequel étant tombé malade au siège de la Rochelle, se fit transporter à son château de l'Islette, près Tours, où il mourut le 24 juin 1628, bien regretté ; car c'était un seigneur qui était dans l'estime, parmi les plus

(1) Ce Maurice De Carman s'appelait Maurice De Plusquellec ; mais Jean son père ayant épousé Francoise héritière de Carman, il fut convenu que les enfants qui naîtraient de ce mariage porteraient le nom et les armes de Carman.

(2) Il était seigneur de Carman du chef de sa mère Claude De Plusquellec, héritière de la maison De Carman, mariée le 22 sept. 1577 à François De Maillé. Charles De Maillé leur fils fit ériger la terre de Carman en marquisat, par lettres du mois d'août 1612.

habiles, d'être l'un des bons et solides jugements de la Bretagne :

Mœsta gemit Turonia, fletque Leonia mortem,
Carle, tuam, Armorica gloria, lux patriæ !

Hœu ! quantos nobis mors contulit ista dolores !

Lumen, amor, pietas, te moriente, obœunt.

Sparge, viator, humum violis, hocque addito carmen :

Hic tumulatur honos, laus, decus Armorica.

Les seigneurs de Penmarch, peu éloignés de cette dévote chapelle (1), ont rendu aussi hommage à celle qu'on y révere, et notamment le révérendissime père en Dieu Messire Christophe De Penmarch, évêque de S.-Brieuc (2), lequel ne manquait jamais, une ou deux fois par an, de venir visiter ce saint lieu. A l'imitation de ce très-excellent prélat, riche ornement du clergé de Bretagne, ceux de cette seigneurie ont, par

(1) Le château de Penmarch, en S. Fréan, est à une lieue du Folgoët. Ses anciens châtelains sont renommés dans nos annales Léonaises. On peut voir l'éloge de l'un d'eux dans *Enguérand de Balco*, ou *Gatité sans du courage, anecdote du treizième siècle* (Mercur de France, oct. et nov. 1809).

(2) Fils de Louis, sire ou baron De Penmarch et d'Alix De Coëtivy. Il mourut en 1505.

leur munificence, enregistré leurs noms au rang des bienfaiteurs de ce collège. Ils ont leurs armes sur la porte, du côté septentrional.

Les seigneurs de Coëtjunval, témoins oculaires du grand miracle arrivé presque à la porte de leur maison (1), l'ont voulu constater en plaçant leurs armoiries en trois vitres dans la chapelle Saint-Jean, et sur les voûtes et parois du doxal de ce sacré pourpris. Dans l'aile qui conduit à la grande chapelle et croisée du côté du midi, on remarque sur une autre vitre les portraits de noble et puissant Messire Alain Du Louët, seigneur De Kerrom, et de sa dame (2) : aussi ont-ils les droits de garde et les devoirs seigneuriaux de la grande foire. Très-révérend Père en Dieu René Du Louët, issu de cette maison,

(2) A un demi-quart de lieue du Folgoët est le manoir de Coëtjunval, qui n'est pas un palais. C'est-là cependant qu'est née Anne-Renée-Louise Du Louët de Coëtjunval, épouse d'Achilles De Harlay, belle-mère du maréchal de Luxembourg, qui lui-même était fils et devint père de maréchaux de France.

(2) Jeanne De Kersauson, dame de Kerbiquet.

très-digne et vigilant Abbé de Daoulaz (1), portait un amour particulier à ce royal oratoire, qu'il visitait souvent.

Dans ladite église, hors du chœur, du côté de l'Evangile, sur la vitre au-dessus de l'autel, sont les armoiries de la maison de Guiquelleau (2), en alliance avec la très-noble et antique maison de Kergournadec'h : elles sont pareillement en bosse au pignon de cette fenêtre.

Parmi les anciens héros du pays de Léon, on a toujours compté les seigneurs de Mezléan (3), qui, de temps immémorial, se sont adonnés à l'exercice des armes et à toutes les œuvres de piété; et, pour n'aller plus loin chercher la preuve de leur dévotion à la Sainte Vierge, je dirai qu'ils

(1) Mort le 12 juillet 1598. Il ne faut pas le confondre avec un autre René Du Louët, évêque de Quimper, né à Loperchet en 1584 et mort en 1668.

(2) C'est-à-dire, d'azur à trois quintefeuilles d'or 2 et 1, armoiries des Marhec, antiques seigneurs du vieux manoir de Guiquelleau en Elestrec. Jean Marhec était le seul noble de cette paroisse lors de la réformation de 1446.

(3) Vieux château ruiné près du bourg de Goueznou.

possèdent une vitre devers le midi, près du portail d'entrée.

Dans la nef, du côté méridional, plus bas que la table des offrandes, les seigneurs de Kergoff-Lescoët (1) montrent quelle a été l'affection de leurs ancêtres envers ce temple, par le droit honorifique et privatif qu'ils ont en un petit oratoire en la chapelle, fermée d'une clôture et éclairée d'une vitre, armoyée de leurs armes et aillances, avec leur écusson en dehors de l'église.

La maison de Kerno (2) possède un pareil droit en une chapelle close au bas de la nef et en la vitre qui s'y trouve. C'est un lieu fort-propre et fort-commode pour se recueillir et prier Dieu avec plus de repos. On y voit aussi les armes de cette maison en dedans et en dehors de la chapelle.

Les seigneurs Du Poulpry (3) ont leurs prééminences en une vitre près des orgues. Je ne puis

(1) Les manoirs de Kergoff et du Lescoët sont près de Lesneven.

(2) Le manoir de Kerno est à un quart de lieue de Lesneven, à même distance du Folgoët.

(3) Le manoir du Poulpry, est près le bourg de Ploudaniel.

taire le nom de noble et vénérable Messire Alain Du Poulpry, seigneur De Lavengat (1), chanoine et grand-vicaire de Léon, conseiller du Roi en son parlement de Bretagne, et doyen du Folgoët, lequel, en reconnaissance des faveurs obtenues par les mérites de la Vierge, à laquelle il s'était entièrement dévoué, avait fondé quatre prébendes et chapellenies pour aider à célébrer avec plus de dévotion le service divin.

Haut et puissant seigneur René De Rieux, marquis de Sourdeac et d'Ouessant, commandant pour S. M. dans les ville et château de Brest en 1592, a fait don à cette chapelle d'une image de la Vierge du poids de 13 marcs d'argent, laquelle a été fabriquée en ladite ville de Brest. Plus, un grand tableau enrichi d'or, pour être mis sur le grand autel; plus, un autre don d'une chapelle d'argent avec une belle croix, un calice, des orlens et des flambeaux du même métal, artistement travaillés. Pourquoi les chanoines lui ont donné place en la rose et maîtresse vitre pour y placer

(1) Le manoir de Lavengat en Guissény. Albert-le-Grand en parle dans sa vie de S. Guénolé.

ses armes. Le 24 mai 1616, le cœur de la feuë dame Suzanne De Saint-Mélaine, marquise de Sourdeac, sa femme, a été porté en grande pompe en cette église, et mis sur un piédestal au haut du chœur.

Le très-dévoût, très-religieux et très-docte prélat Dom Jean De Langoueznou, abbé du monastère de Landévenec en Cornouailles, de l'ordre de Saint-Benoît, témoigne, en l'écrit qu'il a laissé de la fondation de Notre-Dame du Folgoët, y avoir vu arriver de son temps des miracles très-évidents et en grand nombre (1): ce qui me sert

(1) Voici l'attestation qu'il en a donnée :

« Je Jean De Langoueznou, abbé du Moustier de Guénolé (Landévenec), ay esté present au miracle cy-desus, l'ay veu et ouy, et si l'ay mis par escrit à l'honneur de Dieu et de la Benoiste Vierge Marie : et afin que je puisse mériter d'avoir place de repos éternel avec le simple et pauvre innocent, j'ay composé un cantique en latin pour les trespassez, auquel il y a six fois *O Maria!* (v. p. 10) et encore jusques aujourd'huy solennellement par tout le royaume de dévotion en notre royal Moustier, et par tous les prieux qui en dependent, comme aussi en plusieurs autres lieux. »
(Trad. de René Benoist ou de l'abbé Robin. P. 175a).

(40)

de preuve pour assurer le dévotieux lecteur de
l'amour que ce saint homme portait à la glorieuse
Vierge, par où j'achève mon traité.

FIN.

LISTE

DES

EGLISES ET CHAPELLES

DÉDIÉES A LA VIERGE

DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DE LÉON (1).

Le pays de Léon, à bien dire, est une vraie
Parthenope : on n'y voit partout que des églises
bâties en l'honneur de la Mère de Dieu. Quoiqu'en
son étendue il soit le plus petit des évêchés de

(1) Cette liste a été imprimée chez Nicolas Bravet,
à Morlaix, en 1647 : elle est aussi rare que le Dévot
pèlerinage, imprimé dans la même ville par Mathurin
Despancier, en 1634, in-12. C'est par le plus grand
hasard qu'on a pu les rencontrer. On redonne ici la
liste des chapelles, avec des notes qui sont fondues
dans le texte, et marquées par des guillemets.

Bretagne, pour la piété, il leur dispute à tous la primauté; il n'y a ville, bourg ou paroisse qui n'ait sa chapelle dédiée à la Sainte-Vierge(1).

Pour commencer, on trouve dans la cathédrale de LÉON la chapelle de QUIEL, avec le mausolée du roi Conan-Mériadec.

Dans la ville, le superbe bâtiment de N. D. DE CRÉISKER, chapelle fort-renommée de toute la France pour sa belle pyramide, l'un des chefs-d'œuvre de la rare piété de nos anciens Ducs; il ne se voit rien dans la structure de ce temple qui ne soit magnifique et excellent.

« Le P. Albert-le-Grand en attribue la construction au duc JEAN IV. Il est vrai qu'on voyait au haut du portail de l'église l'écu de Bretagne, supporté par des lions et renversé à l'antique, surmonté d'un simple casque ouvert et sans couronne; qu'on y voyait également les statues des

(1) Si l'on en croit quelques auteurs, c'est S. Tugdual, premier évêque de Tréguier, qui a établi le culte la Vierge dans le pays de Léon; il y avait fondé plusieurs chapelles, dont son disciple Louénan avait écrit l'histoire; mais malheureusement cette histoire n'est pas venue jusqu'à nous.

douze apôtres, avec les armes de différents seigneurs au bas des niches; mais dans le clocher on ne remarque aucun écusson, aucune hermine, ornements qu'on n'épargnait cependant pas dans les ouvrages publics depuis l'invention et l'usage des armoiries: ce qui fait croire que ce clocher est beaucoup plus ancien. La tradition du pays porte qu'il a été construit par les Anglais, dans le temps qu'ils s'emparèrent de la Bretagne. Quoi qu'il en soit, on a tâché de l'imiter dans la plupart des clochers du pays. L'architecture de cette tour est gothique, mais de ce gothique qui a quelque chose de surprenant. Le maréchal De Vauban, bon connaisseur en ces sortes d'ouvrages, a souvent dit que c'était le morceau d'architecture le plus hardi qu'il eût vu. Ce clocher n'a ni pilastres, ni colonnes, ni statues; mais les proportions y sont exactement gardées. Quatre piliers de neuf pieds six pouces de diamètre le supportent. On l'appelait jadis *la Tour du diable*, nom que l'on donnait à tous les ouvrages extraordinaires de la nature et des arts ».

Sur le chemin de Saint-Pol à Roscoff, la petite chapelle de LA CLARTÉ.

A Roscoff même, N. D. DE CROAZ-BAZ, construite par les habitants, érigée en cure par Roland de Neuville, évêque de Léon (1).

En Plougoulin, la chapelle de PRATGOULM et celle de LARHAUT, dépendante de Kerazret.

En Plouénan, la chapelle de KERÉLON et celle de LOPREDEN, près la maison de Pennanech.

Sur la route de Saint-Pol à Morlaix, la chapelle de PENZEE, fondation des vicomtes de Léon.

En Taulé, N. D. DE CALLOT, chapelle aussi dévote que miraculeuse, fondée en 513 par le grand roi Hoël, en mémoire de la défaite en ce lieu du barbare Corsolde, général des Frisons.

(1) Ce saint évêque, mort en 1613, avait fait planter 5000 croix dans les chemins et carrefours de son diocèse, afin, disait-il, que les fidèles rencontrassent partout les signes augustes de notre rédemption,

A Morlaix, la chapelle DES VERTUS, rue Bourret, commencée le 25 mars 1445.

En la même ville, N. D. DU MUR, ornée d'un très-beau clocher, ayant 282 pieds de haut, de figure octogone en son aiguille, laquelle est tout à jour.

« Cette église était fort-ancienne : on a la preuve qu'elle existait en 1273. Le 28 mars 1806, la tour s'écroula avec un fracas épouvantable, et écrasa dans sa chute sept à huit maisons voisines. Une demi-heure avant l'événement, le Sous-Préfet, l'Adjoint et l'Ingénieur s'y étaient transportés pour en constater l'état, sur l'avis qu'on leur avait donné que quelques pierres s'en étaient détachées. Il n'y avait que cinq minutes qu'ils en étaient sortis, lorsque l'accident arriva ».

En Plounéour-Ménez, N. D. DU RELEC, fondée le 21 juillet 1132 par les vicomtes de Léon.

A Commanna, une Chapelle dans l'église paroissiale.

En Plouvorn, N. D. DE PITRE, près Kergoulouarn.

L'église de LANBADER, avec un très-beau clocher.

« On trouve en cet endroit plusieurs jolies statues en Kersanton, entre autres celle de S. Christophe, portant la date de 1600. Sur la porte étroite de la chapelle, on a figuré une petite assemblée de moines, et vis-à-vis des religieuses à genoux et les mains jointes, avec cette légende : *Intercede pro devoto foemineo sexu* ».

En Guimiliau, l'église de LANBOL, remarquable par ses autels sculptés.

« Si je n'avais vu le clocher de Créisker, dit Cambry, je vanterais ceux de Lanbol, de Lanbader et de S.-Tégonec ; mais, je le répète, ce léger, ce brillant clocher efface à mes yeux les fleches de Saint-Louis à Paris, celles qui parent la ville d'Auxerre, les clochers de la Flandre, les tours de Malines même, plus élevées, mais moins futées, moins élégantes ».

En Ploudiry, la chapelle de LA MARTYRE, MERZER-SALAUN, élevée sur le tombeau de Salomon I.^{er}, roi de Bretagne, assassiné par ses sujets l'an 434 ; « et dient les annaux qu'il fut

nombré entre les martyrs, aussi dit sa légende, et qu'au propre lieu où il souffrit mort fut veu par les hommes de sainte vie si grand clarté de feu resplendissant, qu'elle sembloit toucher au ciel, parquoi l'un d'eux édifia une église à honorer la mémoire dudit Salomon (1) ».

L'église de PENCRAN, entre les manoirs de Chef du Bois-Kerlozrec et Kermadec.

La chapelle de N.D. DE LA FONTAINE-BLANCHE, à un quart de lieue de Landerneau, marquée en supériorité des armes de la très-illustre maison de Rohan et de Léon.

En Plougar, N. D. DE BODILIS, avec un bâtiment somptueux.

L'église de TREMAOUÉZAN, aux armes du cardinal Alain De Coëtivy et du baron De Penmarch.

« Le portail est moderne : on trouve dans l'intérieur la date de 1616, et sur le frontispice, celle de 1623. Cette église est située sur un coteau fertile, entouré de marais et de plaines désertes. Elle a eu dans les derniers temps

(1) Lebaud.

un recteur d'un grand mérite dans la personne de M. Etienne Luslac, mort le 6 juillet 1775 ».

En Plounéventer, l'église de LOCMEËLAR.

A Lesneven, l'église de NOTRE-DAME, fondée par le duc Alain Fergent en 1111, et donnée le 16 septembre 1216 par Pierre de Dreux et Alix de Bretagne, sa femme, à Ameline d'Ecosse, abbesse de Saint-Sulpice, près Rennes (1).

« Cette église a été démolie en 1773. On y trouva une cloche fort-singulière, de sept pieds six pouces de circonférence, avec ces mots : *Io + ben + che goten + int + iaer + ons + heeven + CD + C + C + C + C + C + C + XX +* ce qui signifie dans le flamand : J'ai été donnée l'an de Notre-Seigneur 920 ou 1020 ou 1120, suivant l'emploi que l'on fera du C qui précède le D en tête de la date.

La chapelle du FOLGOET, près Lesneven. On a vu le mystère de sa fondation.

(1) L'acte de ratification de cette donation par Jean, évêque de Léon, est dit passé dans la forêt de Lesneven : *Actum in nemore de Lesneven, anno gratia 1216.*

En Plabennec, l'antique chapelle de LOC MARIA, entre le Dréneq et Plabennec.

« On y voit une très-belle croix en pierre de Kersanton, avec diverses armoiries et l'inscription suivante : *Ceste croix faïste par maistre !... l'an mil V. XXVII*, et plus bas, le nom de S.-Coetdelev, qui peut être le même que Condelev, pieux moine de Redon, qui croyait sans examen tout ce qu'on lui disait, ne pensant pas qu'on pût jamais le tromper, parce que jamais il ne trompait personne. *Vin simplex et rectus atque omnibus bonis operibus adornatus... Quid quid illi dicebatur, sive certum, sive incertum, omnibus credebat, sicut Salomon in proverbiiis ait : INNOCENS OMNI VERBO CREDIT.* Né un dimanche, baptisé un dimanche, sacré prêtre un dimanche, il mourut un dimanche (1) ».

Dans la même paroisse de Plabennec, la chapelle de LESQUELEN, dépendant du manoir de ce nom, ancienne demeure des illustres seigneurs de Lesquelen.

(1) Mabillon, act. SS. soc. 42. pars 2. media (1)

En Goueznou, la chapelle de LORETTE, aux soins de M. Rubien Mahé, recteur de Goueznou, en 1646.

En Guiler, l'église de BOHARZ, de la fondation des seigneurs de Coëtjunval. « C'était jadis la paroisse de la belle Louise De Penancoët, duchesse de Petersfeld, de Portsmouth et d'Aubigny, morte le 14 novembre 1734 ».

N. D. DE RECOUVRANCE au port royal de Brest, signalée en miracles, où il y a à la fête de la Visitation un célèbre pèlerinage. C'est de la fondation des seigneurs du Châtel.

En Plouzané, l'église de LOCMARIA. « On tient par tradition que la tour de l'église tréviale de N. D. de Loumaria, distante de Plouzané d'un quart de lieue, était jadis un oratoire dédié à de fausses et profanes déités, situé lors au milieu d'une épaisse forêt (1) ».

En la même paroisse, la chapelle de BODONV, près le manoir de Kerredéc, fondée par une sainte veuve, M.^{me} Laumeuc, douairière de Coëtenez.

(1) Albert-le-Grand,

En Plougonvelen, N. D. DE POULCONQ, près la maison du Plessix Kerlech.

A une petite lieue du Conquet, N. D. DU VAL, située dans un vallon.

En Plouarzel, la chapelle de TREZEN et celle de BRELEZ.

A S.^t-Renan, l'église de NOTRE-DAME, ancienne chapelle des ducs, lorsque la cour résidait dans cette ville. Elle y était en 1320: *Curia Britannica apud S. Ronanum in Leonia*.

En Iandunvez, l'église de KERSAINT, près du château de Trémazan, fondée par les seigneurs du châtel, en l'honneur de S. Tanguy et de S.^{te} Haude, sa sœur. Il y avait autrefois un collège de chanoines.

A Guypronvel, l'église du lieu, aux armoiries du Reuniou et du Tymeur.

A Coatméal, l'église paroissiale. Christophe Plezou, prieur en 1646.

En Plouguin, N. D. DE PITRÉ, fondée par les seigneurs de Kerozal.

En Plouvien, l'église du BOURG-BLANC, de la fondation de MM. Du Tymeur, à cause de leur

château du Brignou, lequel est au milieu d'un bel étang.

En Landéda, N. D. DES ANGES, très-belle et très-dévote chapelle, située sur les rives de l'Aberyrack. On y voyait un couvent de récolets, fondé en 1507 par Tanguy du Châtel et Marie Du Juch, sa seconde femme.

Dans la même paroisse, la chapelle de PENFEUNTEUN, dépendant de Tromenec.

En Lannilis, la chapelle de TROBÉROU, près Kerhabu; celle du COM, fondée par les seigneurs de Coëtjunval; BONNE-NOUVELLE, près le manoir de Kerdrel; la chapelle de KERGUISQUIN.

En Plouguerneau, l'église du GROUANEC, vicomté de Coëtquenan; N. D. DU VAL, dépendant de Kergadiou.

En Guissény, l'église paroissiale; la chapelle de BRENDAOUEZ, fondée par la maison Du Poulpry, du manoir de Lavengat.

En Kerlouan, l'église de LERRET.

En Goulven, l'église paroissiale; plus, la chapelle du PINTY, ou l'oratoire de S. Goulven.

« Dans l'église paroissiale, on trouve un ancien tableau, où le saint est représenté à genoux devant une croix, adressant ses vœux au ciel pour l'heureux succès des armes du duc Even ou Neven (1). Le duc vient le remercier de la victoire qu'il a remportée sur ses ennemis. Il est debout, suivi de ses généraux, tous habillés à la bretonne, avec les larges braies et la ceinture, *centura braccarum, camisia cum braccis* ».

En Plouider, la chapelle de S. FIACRE DU PONT DU CHATEL, dans un vallon, près d'une petite rivière, qui vient baigner ses murs. On lit quelque part, dans cette chapelle, que Guillaume Moal en était gouverneur en 1593.

Dans la même commune, et près de S. Fiacre, la chapelle de TORRANNÉACH, appartenant en 1645 au sieur De Croazec.

En Plounévez, la chapelle de KERMEUR, près du château du Bois.

En Plouzévédé, N. D. DE BERVEN, bâtie le 18 juillet 1593 au milieu d'un bois très-agréable. « On regrette que le père Cyrille Pennec n'ait pas publié le sacré bocage de Berven, ainsi qu'il

(1) Fondateur de Lesneven.

en avait eu la permission du R. P. Albert Massart, prieur général de l'ordre des Carmes, par lettre datée de Rome du 15 septembre 1643 ».

N. D. DU VRAI-SECOURS, à laquelle le noble chapitre de Léon s'adresse dans ses plus grandes nécessités.

N. D. DU HAEL, dont il est fait mention dans la réformation de la noblesse de cette paroisse en 1448.

N. B. Le P. Cyrille donne le conseil aux âmes pieuses de faire, dans leur vie, des pèlerinages à toutes ces églises.

Outre ces diverses chapelles dédiées à la Vierge, et pour la plupart très-fréquentées par les habitants de Léon, il existe, dans ce pays, d'autres lieux de dévotion.

I. Le cimetière des SEPT-SAINTS (1), près de Lanriouaré. Le voyage des Sept-Saints, dit Lobineau, était autrefois si fameux et si usité, qu'il y avait un chemin pavé destiné tout exprès, et

(1) Les sept premiers Evêques de Bretagne, S. Pol, S. Coréentin, S. Tugdual, S. Paterné, S. Samson, S. Briec, S. Malo.

appelé pour cela *le chemin des Sept-Saints*, dont j'ai vu des vestiges aux environs de Dinan (1). S.-Yves y fit un pèlerinage l'année même de sa mort, en 1303 (2).

II. La chapelle de LOCHRIST AN IZELVET, sur le chemin de Lesneven à Plouescat. Vers l'an 430, Frégan, père de S. Guénolé, gouverneur de Léon, défait une armée de païens qui avait fait une descente entre les paroisses de Guissény et de Kerlouan; et, en actions de grâces de cette victoire, il fonda une chapelle en l'honneur de la Sainte-Croix, au lieu même où s'était donnée la bataille, chapelle qui prit le nom de *Lochrist an Izel-guez* ou *Izel-vet*, et devint un très-riche prieuré; mais, par la suite, l'église ayant été ruinée, on la rebâtit en 1786, à l'occasion d'un morceau de la vraie croix envoyé de Rome à M. l'abbé De Bonnemez, recteur de Plounévez (3).

III. La chapelle de JESUS, dans la paroisse de Trégarantec, sur le bord de la route de Les-

(1) Une ancienne rue de Brest porte encore le nom de *rue des Sept-Saints*.

(2) Bolland, au 19 mai.

(3) Voyez sur cette nouvelle église son cantique breton, imprimé chez De Cremeur à S. Pol-de-Léon.

neven à Landivisiau. Elle fut bâtie en 1696. On y lit cette inscription : *In nomine Domini Jesu omniū genū flectatur* (1).

IV. L'ancienne église de S.-PIERRE, à S. Pol-de-Léon, a été l'un des plus dévots pèlerinages de la Basse-Bretagne. On dit qu'elle était construite sur les ruines d'un ancien temple d'idoles. Toutes les pierres de la tour de cette église étaient couvertes de caractères celtiques, qu'on distinguait très-bien; mais les mots ne pouvaient s'assembler, n'étant pas rangés d'ordre, les uns se trouvant situés en bas, les autres en haut, et dans des sens différents; ce qui faisait juger que ces pierres avaient déjà servi à d'autres édifices, construits anciennement par les Celtes habitant ces cantons (2).

(1) Près de l'église, on voit encore le petit presbytère et la vigne de l'abbé Galliou, premier chapelain.

(2) On a trouvé de ces caractères celtiques-armoricains sur d'autres monuments de la Bretagne, et notamment sur une pyramide très-ancienne de l'église de Sainte Triphine, entre Corlay et l'abbaye de Coët-malouan. Voyez en outre les *Not. sur les écrivains bretons*, p. 248.

V. L'église de SAINT-MATHIEU DU BOUT DU MONDE (1), près de l'abbaye de ce nom.

Ici, la religion appelant l'anachorète au milieu des écueils, en présence d'une mer orageuse, indiquait au voyageur, au naufragé, un abri contre l'aquilon, la tempête et les pièges de l'obscurité. C'est là aussi, disait le jurisconsulte Bohic (2), que le Seigneur a placé son temple, le temps et l'éternité : *Ibi Deus, in finibus terrarum, Ecclesiam suam, ALPHA et OMEGA collocavit mirificè...*

« La nuit, quand les tempêtes de l'hiver étaient descendues, quand le monastère disparaissait dans des tourbillons d'écume, les tranquilles cénobites, retirés au fond de leurs cellules, s'endormaient aux murmures des orages, en s'applaudissant de s'être embarqués dans ce vaisseau, du Seigneur qui ne périra point ».

Sacrés débris des monuments chrétiens, vous ne racontiez qu'une histoire paisible. Cependant, auprès de vous, l'homme farouche avait placé

(1) Appelée en breton *Loc-Mazé pen-ar-bed*.

(2) Ce pieux et savant canoniste était né à S. Mathieu, comme il le dit lui-même, *undè sum oriundus*.

son monument, des tourelles, des créneaux, des meurtrières, images des combats au milieu de la paix (1), monument d'horreur que le cruel Jean IV teignit du sang de ses sujets (2), et contre lequel, plus tard, l'infortuné prince Gilles voulait essayer sa jeune valeur.

(1) Le château de S. Mathieu, bâti en 1332.

(2) En 1375.



NOTICE

SUR

LA VILLE DE LESNEVEN,

FAISANT SUITE
AU PÈLERINAGE DU FOBOET



RENNES,

M.^{lle} VATAR-JAUSIONS, Imprimeur du Roi.

1825.

NOTICE

La ville de Lesneven est à 5 lieues de Brest, à 3 lieues de Landerneau, à 6 lieues de Saint-Pol-de-Léon, et à une lieue et demie de la mer. Océan la place par les 6 d. 40 m. 27 s. de long. et par les 48 d. 35 m. 20 s. de latit. et M. le Président DE ROBIEN, par les 5 d. 40 m. 40 s. de long. et par les 48 d. 34 m. 20 s. de latit.



BRUNES

NOTICE SUR LA VILLE DE LESNEVEN

1881

NOTICE

SUR

LESNEVEN.

APRÈS avoir parlé de N. D. du Folgoët, on ne peut se dispenser de dire un mot de Lesneven : *Nam pius est Patrice facta referre labor* (1).

Cette petite cité armoricaine, comme les plus fameuses villes du monde, a été soumise aux progrès et aux ravages du temps et à tous les caprices de la fortune. J'abrège son histoire. Elle eut pour fondateur, au 6.^e siècle (2), Even ou Neven, dit

(1) Ovide, Trist. II.

(2) D'autres auteurs lui assignent une plus haute antiquité. Suivant eux, elle était la capitale ou cité des Lesnovices, que César met dans l'Armorique, chez les Ossismiens; d'autres prétendent qu'elle était déjà célèbre au temps du roi Grallon,

Lequel passa par Lesneven,
Avec Monsieur Kerminaouën,
Sur un petit cheval jument
Tout gris, tout blanc,
Pour porter li
Da Pontivi.

le Grand, duc ou comte de Léon, qui lui donna son nom et y fixa sa résidence. *Les-neven*, en breton, signifie *cour d'Even* (1).

Les légendaires ont célébré les faits et gestes du duc Even : *Felix et nobilis Evenus, qui dictus est Magnus, quia illius nomen, illis diebus, celebre habebatur* (2).

Sous son règne, des pirates du Nord firent une descente dans le pays de Léon. Avant de marcher contre eux, le duc se recommanda aux bonnes prières d'un saint ermite du voisinage, nommé

(1) En latin, *Evenopolis*.

(2) D. Mor. t. 1, col. 335, 338. Grands débats entre les historiens, sur l'époque où a vécu le duc Even. D. Morice le fait vivre 4 ou 500 ans après sa mort, puisqu'il le place au 10.^e ou 11.^e siècle, et qu'il vivait dans le 6.^e. Cependant, l'abbé Gallet lui avait bien appris qu'Even était fils de Vitur, gouverneur de Léon en 510, et père d'Azénor, femme de Judual, roi de la Domnonée, qui vivait en 550. Il fallait donc placer Even entre son père et son gendre, c'est-à-dire, entre 510 et 550. En outre, D. Morice cite un titre de donation faite par Even à S. Morbret, disciple de S. Guénolé. Or, S. Guénolé est mort en 504, et son disciple a pu vivre 20, 30 ou 40 ans après lui : ce qui nous amènerait aux années 520, 530 ou 540, etc.

Goulven, qui lui dit : *Prince, choisissez vos guerriers, et marchez contre Amalec; demain je serai sur la colline*. Even fit comme l'homme de Dieu lui avait dit, et combattit contre Amalec. Or, S. Goulven était sur le sommet de la colline, et, quand il levait les mains au ciel, Even triomphait, mais, quand il les abaissait un peu, Amalec l'emportait. Or, il arriva que ses bras ne se lassèrent point, et que le duc mit en fuite Amalec et son peuple, et rentra triomphant dans sa ville de Lesneven (1).

En mémoire de cet heureux succès, le duc fit bâtir une église (2), et puis un monastère, auquel il donna tout le terrain que S. Goulven pourrait parcourir en un jour. Le Saint s'avance : un grand fossé s'élève miraculeusement, derrière lui. Cette enceinte est nommée par les Bretons *Minhi Sant Goulven*, c'est-à-dire *Franchise* ou *Asyle de S. Goulven*. Elle entoure encore aujourd'hui les terres les plus fécondes du Léonais (3).

Depuis le 6.^e siècle jusqu'à l'année 875, l'histoire ne dit rien de Lesneven. A cette époque,

(1) V. le P. Albert, vie de S. Goulven.

(2) L'église de Goulven.

(3) *Ibid.*

la ville fut prise par les barbares, ainsi que celle de Tolente, opulente cité que l'antique historien d'Aginense, le moine Ingomar (1), comparait à Corinthe: *Nec licebat cuique adire Tolentum* (2).

L'an 1111, le duc Alain Fergent fonde l'église de N. D. à Lesneven, où il établit une cour de justice pour tout le pays de Léon, et publie ses *Us et coutumes de la mer* (3), qui depuis ont fait partie des *Jugements ou Règles d'Oleron*.

(1) D. Lobineau assure que cet historien écrivait dans le 7.^e siècle; mais il se trompe. Il est prouvé qu'Ingomar vivait du temps de l'abbé Hinguethen, à qui il dédia, en 1024, son *Histoire du roi Judicaël*.

(2) On a avancé quelque part que cette ville avait été rasée par les Romains l'an 435; elle ne fut alors que prise d'assaut; car on lit dans Bouchard que le roi Judicaël y résidait en 636. Tolente se trouvait dans une position si avantageuse à l'entrée de l'Abervrack, que, dans le siècle dernier, des négociants hollandais proposèrent au roi Louis XV de former en ce lieu un établissement de commerce; mais des raisons d'Etat empêchèrent ce prince de leur accorder leur demande. N'est-ce point de Tolente que S. Gildas a dit que delà se répandaient jadis sur Albion les richesses et les délices transmarines: *Indè olim transmarinæ deliciae ratibus vehébantur?*

(3) Dufail, préf. des aff. Missirien, Ces anciennes

En 1163, Henri II, roi d'Angleterre, s'empare de Lesneven, dont il renverse le château. *Castellum Lesnevense ruit.*

En 1216, Pierre de Dreux et Alix de Bretagne, sa femme, donnent à Ameline d'Ecosse, abbesse de Saint-Sulpice, près Fougères, l'église de N. D. dont Eudon de Chidillac était alors recteur. Cette donation est confirmée par Jean, évêque de Léon, qui donne également à la même abbesse le droit de présentation à la cure de S. Michel.

En 1259, le duc Jean I.^{er} dit le Roux, rédige à Lesneven son *Etablissement des Pledours*, qui

coutumes n'étaient que celles des Vénètes et des Ossismiens; car on sait par César que ces peuples avaient leurs lois maritimes, les droits de brefs et de péages sur les vaisseaux fréquentant l'Océan, *Habent vectigales*. L. 3, c. 8. Mais, à propos de lois bretonnes, je ne dois pas omettre de dire ici qu'on trouve dans César l'usage de Nantes, la donation mutuelle et de droit entre époux. En effet, l'art. 1.^{er} de cet usage dispose: *Le survivant des mariés jouit des acquêts faits durant le mariage*, et la loi gauloise rapportée par César: *Uter vitâ superârit, ad eum pars utriusque cum fructibus pervenit*. L. 6, c. 18. Voilà donc un rapprochement des usages bretons avec les lois gauloises.

défendait à une partie d'avoir plus de quatre avocats à la fois : ce qui était assez honnête.

En 1228, la cour de Léon, séant à Lesneven, avait pour son bailli Olivier De Coëtiwy. En 1267 et 1276, Riou ou Riocus de Penroz en était sénéchal. Ses armes sont au nombre des sceaux du temps, n.º 113, Preuves de D. Morice, t. 1.^{er} planche 11.

Le lundi d'après Pâques 1310, accord passé dans cette juridiction entre Hervé de Léon, sire de Noyon, et les moines du Relec, par lequel Hervé se réserve le droit de chasser dans tous les bois de l'abbaye.

Le samedi, avant qu'on chante *Reminiscere*, l'an 1311, Geoffroy Syôchan ou Syôkan, bailli de Lesneven, « lequel maniait son sabre comme » sa plume, ayant eu son cheval mort au service » de Monseigneur (le duc Jean II), et ses armes » perdues dans la guerre contre les Angloys ».

Hervé de Léon habitait à cette époque la ville de Lesneven, où il marie en 1318 sa fille Mahaut, dite la Comtesse, avec Hervé, fils de Geoffroi du Pont-l'Abbé, et lui donne 300 liv. de rente et 1500 liv. en argent. Quatre ans

après, autre mariage de Jeanne, sa fille aînée, avec Olivier, vicomte de Rohan. La jeune épouse eut 700 liv. de pension. Le contrat de mariage fut scellé du sceau de la cour de Lesneven, demeurant à Henri de Gouzillon, chevalier.

Après la mort du duc Jean III, en 1341, Charles de Blois et le comte de Montfort prétendirent l'un et l'autre à la succession du duché. Charles avait pour lui le droit breton et le roi de France; Jean de Montfort, son heureuse étoile et le roi d'Angleterre. La ville de Lesneven se déclara pour le prince Charles.

Hervé de Léon s'était retiré en 1342 au château de Porléach, pour y prendre quelque repos. Gaultier de Mauny et Tanguy du Châtel (qui suivaient le parti de Montfort) entreprirent de l'enlever en ce lieu. Dans ce dessein, ils marchèrent toute la nuit, et arrivèrent, à la pointe du jour, devant la place, dont la garnison était plongée dans un profond sommeil; à l'exception de quelques gardes qui donnèrent l'alarme, mais trop tard. Les assiégeants avaient mis le feu à l'une des portes, et s'étaient rendus maîtres du château. Ils y firent plusieurs pri-

sonniers, entre autres, Hervé lui-même, Erard son frère, Olivier leur cousin, Eméri du Pont, Eméri Charruel, Eméri du Pontplancoët, Raoul De Rosmadec et Jean De Joué : ils furent tous envoyés en Angleterre. La place fut brûlée et démolie ; à peine en aperçoit-on aujourd'hui les vestiges près la chapelle de Jesus.

Cet événement fut suivi de la prise de la ville de Lesneven, que le comte de Montfort conserva jusqu'en 1351, qu'elle revint dans la possession de Charles, qui apprit cette nouvelle avec tant de plaisir, qu'il se mit aussitôt à genoux et rendit grâce à Dieu (1).

La même année, le 27 mars, Simon Richard, capitaine de Lesneven, combattit pour Charles de Blois, à la bataille des Trente, dont il fut l'un des preux :

Et Simonet Richard qui n'y a fait faillance. (2)

La ville soutint quelque temps après divers assauts, qui l'endommagèrent tellement que, le

(1) *Dixit Guillelmus André clericus de villâ Meduane, quod fuit præsens quando nunciata est illi captâ villâ et castri de Lesneven, et Deo gratias agebat. Lob. pr. p. 555.*

(2) Poème du 14.^e siècle, sur le combat des Trente,

21 décembre 1357, Guillaume de Lescoët, qui commandait dans la place, reçut des lettres de Charles, qui prescrivait au sire de Kergour-nadec'h de lever des subsides sur ses propres vassaux pour réparer la forteresse.

Enfin, la bataille d'Auray eut lieu le 29 septembre 1364 : Charles de Blois y fut tué (1), et le duché demeura au comte de Montfort, qui prit le titre de Jean le Conquérant, et vint à Lesneven l'année suivante.

(1) Charles était un prince d'une grande piété. Jean De Coëtlez n'attendit pas qu'il fût canonisé pour en faire lui-même un Saint, et lui ériger une petite chapelle auprès de son manoir ; dans la commune de Tréfleze. On raconte que Charles visitait un jour le cimetière de Londres, accompagné d'Eon Cillart son écuyer. S'étant mis à genoux et ayant commencé le *de profundis*, Cillart n'y répondit point. *Pourquoi ne réponds-tu pas, Cillart, lui dit le prince ? - Ma foi, Monseigneur, répartit Cillart, c'est que je ne saurais prier Dieu pour ceux qui sont ici : ils ont tué mes parents et mes amis, brûlé leurs maisons, et fait toutes sortes de maux ; je ne prierai point pour eux.* Cette réponse déplut à Charles, qui lui en fit une sévère réprimande, et ajouta : *Va, Cillart, tu n'es qu'un vaurien. Dicendo sibi quod nihil valebat.*

En 1372, ce prince avait sollicité du secours auprès du roi d'Angleterre pour résister au roi de France. Ayant mis une garnison anglaise dans le château de Lesneven, les habitants, vexés par ces étrangers, écrivirent en secret à Robert de Guitté de venir les délivrer de ces hôtes fâcheux. Robert le leur promit, et étant arrivé quelques jours après, avant le soleil levé, devant la place, la porte lui fut ouverte: Il attaqua les Anglais qui s'étaient retranchés dans la tour, les y força et les fit tous passer au fil de l'épée, sans en vouloir recevoir un seul à rançon.

Deux ans après, le duc usa de représailles, et fit main-basse sur la garnison française que les habitants avaient substituée à celle des Anglais.

Le 31 janvier 1375, noble homme Guymar de Kaergoët, écuyer, reçut du roi, par lettres signées de son signet et scellé du scel royal, une somme de 60 fr. d'or pour acheter un cheval. Lequel écuyer était venu devers le roi de par le capitaine et gens d'armes étant en la bastille de Lesneven, et s'en devait retourner en ladite bastille.

Le 12 octobre de la même année, le connétable Du Guesclin s'empara de la ville, et pour la mettre à l'abri de nouvelles surprises, il y renouvela l'ancienne ordonnance sur les serfs et taillis, « qui par eïnsin (de toute ancienneté) devoient » demourer et faire lour residence jour et an sans » partir du chastel de Lesneven, et si lour dit » seigneur, de qui ils ne fussent congééz, les pust » trouer (trouver) durant le jour et l'an hors » ledit chastel, il les pouvoit prendre à faire sa » volonté de corps et biens ».

L'Anglais Thomas Milburn, receveur-général de Jean IV, venait d'abolir ce rigoureux service; mais Du Guesclin en le rétablissant sut très-bien faire remarquer que « sire Thomas, qui estoit » d'autre nation, ne savoit pas les anciennes » coustumes de Bretagne (1) ».

En 1378, Olivier Le Moïne, 1.^{er} du nom (2), commandait au château, avec deux chevaliers et

(1) Cette servitude militaire fut abolie par le duc François II, le 8 octobre 1486; dans les ressorts des cours de Lesneven, Brest et S.^t Renan. Lob, Pr, p. 1456.

(2) Du manoir de Trévigny, en Plouñéour-Trez, Il avait épousé dame Jeanne de Kermeleucq, dont il eut Yves, prévôt du duc en la prévôté de Plouñéour; lequel

vingt-deux écuys, tous gentilshommes du pays (1) : leurs gages montaient à 350 liv. tournois francs d'or.

En 1379, Tanguy de Carman, preux chevalier, remplace Olivier Le Moyné, qui lui succède l'année suivante.

En 1385, meurt Hervé Poder de Keroulay, évêque de Tréguier; né à Lesneven, docteur fameux en l'un et l'autre droit, dont nous avons un mémoire fort-curieux sur les noblesses du peuple de Bretagne, où il cite le roi Conan, le roi Gicquel et le roi Salomon (2).

Le 2 janvier 1388, mariage à Lesneven entre Hervé de Penancoët et Amice de Refuge de

épousa Marguerite Marheuc, et laissa un fils aîné, qui fut, comme son aïeul, capitaine de Lesneven. Tous-saints Le Moyné articulait, à la réformation de la noblesse en 1671, que ses ancêtres avaient « toutes sortes de » supériorités en l'église principale de Lesneven, qui » était autrefois la première ville de l'évêché de Léon, » lors de la résidence du duc en ladite ville de Lesneven ». Il le prouvait par une foule d'actes, en remontant jusqu'à Yvon Le Moyné, chevalier, qui vivait en 1065 et 1082.

(1) Voy. leurs noms dans D. Mor. Pr. t. 2 col. 188.

(2) *Ibid.* col. 456.

Kernazret. La petite Amice eut 20 liv. de pension et 50 fr. d'*Argourou* (1).

En 1391, Olivier De Launay et Catherine Le Senequel, sa femme, vendent à Yvon Le Barbu un bel hôtel sur la place de Lesneven, où demeure noble Jean Le Devet, autrement dit le Rôti.

Capitaines de Lesneven en 1393, 1394 et 1395, Olivier De Cornouailles (2), Tanguy de Carman et Jean De Perceval, célèbre en maintes histoires (3) : Alain De Kaer était alors bailli.

Le 27 janvier 1400, on veut mettre des taxes sur la ville; il y est fait opposition par les nobles bourgeois, manants et habitants de la cité, savoir : Michel Autret, Hamon Martin, Hamon Trefus, Prigent de Kerdanet, Prigent le jeune, Jean Rolland, Jean Pontrini, Olivier Le Moyné et Bernard Tanguy.

En 1402, Tanguy De Carman, Jean Perceval et Jean Pirou, jurent aux Etats de Nantes de

(1) Mot breton qui signifie présent de nocés. (1)

(2) Mort en 1405. (2)

(3) Serait-ce par hasard le même que le Perceval des romans de la Table Ronde? (3)

garder fidèlement la jolie ville et le château de Lesneven.

En 1404, le duc Jean V se rend à Lesneven, dont Prigent Le Moyne était alors capitaine, et y reçoit les hommages de la noblesse de Léon.

A cette époque vivait le sénéchal Bernard De Keroneuff, savant jurisconsulte et très-habile négociateur. Député de Lesneven aux Etats de Nantes, en 1388, il s'y fit beaucoup d'honneur, et le duc le nomma son conseiller. Keroneuff rendit les plus grands services à sa patrie. En 1384, il avait obtenu du roi la restitution au duc des terres de Rhétel et de Nevers; en 1394, il coopéra puissamment à la paix entre le duc et le comte De Penthieyre. En 1397, il procura à Jean IV la restitution du château de Brest, occupé par les Anglais depuis plusieurs années (1). Tels furent les principaux fruits des négociations de notre illustre magistrat, qui siégeait encore à

(1) Moyennant pourtant 10,400 f. d'or, et 24,696 écus, et la remise du château de Resing en Nordfolck, contrat passé dans le château de Lesneven, Dr. Mor. Pr. t. 2, col. 678. Lob. H. p. 4951, etc.

Lesneven en 1411, avec Yves de Kerouzeré, Olivier Le Moyne, Yves de Morizur, Morice Kerlozeuc, Henri Le Ny et Henri Courtois, juges.

En 1405, le sire Charles De Kerriec, capitaine du château (1).

En 1417, Saint Vincent-Ferrier prêche à Lesneven.

En 1420, Hervé de Malestroit, capitaine après Charles De Kerriec.

En 1425, Yves Gleneuf (2), bailli. Jacques De Launay, procureur du duc, et Guyon Denis, receveur à Lesneven.

En 1426, réformation de la noblesse de cette ville, commissaire Derrien Auffray, bailli de Morlaix (3). Les nobles de Lesneven étaient Mahaut, veuve de Michel Autret, Aurogonne veuve Hamon Martin et sa fille, Hamon et Olivier Trefuz, Alain de Lesmeleuc, Prigent Le Jeune, Prigent Porzliou, Prigent Kerdanet, Guillaume Gourinel, Hervé et Jean Pontrini, Olivier Le Moyne et Jean Rolland.

(1) Il l'avait été précédemment, en 1372.

(2) Glaneuf, Cleaneuf ou Glesneuf.

(3) Originaire de Plouénan.

La même année, Yves Gleneuf, bailli, et Jacques De Launay, procureur du duc, sont commis à la même réformation pour les communes de Cléder, Kernilis ou Kermabon, Landéda, Plouguerneau, Plounéour, S. Mahé et S. Renan; cette dernière avec Henri Courtois, juge du tribunal. Guillaume de Keranrez, clerc et notaire à Lesneven, est également nommé commissaire pour la commune d'Elestreuc, avec Morice Kerloguen (1) et Henri Le Faux, l'un président et l'autre clerc de la chambre des comptes.

Voyages du duc Jean V à Lesneven, en 1426 et 1427.

En 1427, réformation de la noblesse à Landunvez par Yvon Gleneuf; à Lambol, par Henri Courtois et Morice De Kerzerou; à Plouguin, par Guillaume De Keranrez, Morice De Kerloguen et Henryet Le Faux. *Item*, à Kernouez en 1428 par Yves Gleneuf et De Launay.

En 1430, Philippe de Malestroit, capitaine de Lesneven.

En 1433, Yves De Kerouzeré, juge, nommé sénéchal en remplacement de Bernard De Keroneuf. La même année, voyage du duc dans cette

(1) Mort en 1471.

ville; et le 1.^{er} décembre 1434, il y accorde à Jean De Penhoët, son amiral, la permission de faire ouvrir une mine d'argent (1) dans ses terres.

En 1435, Jean De Kerguz de Trofagan, sénéchal de la juridiction, procède, avec Yves Gleneuf, bailli, à la réformation de la noblesse de Kerlouan (2).

En novembre 1436, Thomas Du Châtel, capitaine après Philippe De Malestroit.

En 1437, Guillaume De Kerohant, sénéchal, se met à la poursuite des parents du maréchal de Retz, qui avaient conspiré contre le duc.

En 1439, Jean De Kervent, procureur-géné-

(1) Une mine d'or, suivant D. Bonnard du Hanlay, dans son *Hist. msc. du sol, du commerce et de l'industrie de la Prov. de Bretagne*.

(2) La réformation pour tout l'évêché de Léon se fit dans les années 1426, 27, 28, 35, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47 et 48. Les commissaires, outre ceux qu'on a déjà nommés, furent Jean de Vannes, procureur-général, Jean De Coëtanezre, procureur de Cornouailles, Hervé Kerlic, Hervé Kerlech, Jean De Kermellec, Jean De Quelen, Aymon Le Quirigou, Alain De Ploégroy, Olivier De Querissec, sénéchal de Cornouailles.

ral de Basse-Bretagne à Lesneven, est nommé tiers-arbitre dans le partage donné par le duc Jean V, à Pierre son frère puîné.

En 1440, M.^e Yvon Gleneuf, bailli, commissaire à la réformation de la noblesse de Ploumoguier, avec Morice De Kerloguen et maître Guillaume De Kersauson.

En 1443, le 15 novembre, lettres du duc François I.^{er} qui établissent Guyon de Coëtquelfen (1) lieutenant de la juridiction.

En 1451 et 1455, Jean De Coëtanezre, sénéchal, député aux Etats tenus à Vannes.

En 1457, institution de capitaine de Lesneven pour Henri De Saint-Nouan. Le 13 octobre de la même année, commission donnée aux juges du siège de prélever mille réaux sur les anoblis et indûment portés par le pays de Léon.

Le 16 janvier 1458, nomination de Philippe De Malestroît à la capitainerie de Lesneven.

En 1461, Jean De Kerguêlen, receveur du duc en cette ville.

En 1462, institution de sénéchal pour maître Guillaume De Kerhoent. Le duc François II

(1) Né en Plougourvest,

visite la ville et le Folgoët sur la fin de la même année.

Le 1.^{er} janvier 1466, ordonnances pour faire armer les nobles de Léon à Lesneven, adressées aux sires De Penhoët, Du Châtel, De Carman et De Kerouzeré; et, le 16 avril 1467, revues générales de ces troupes faites en présence de Thomas De Kerazret, grand-prévôt des maréchaux de l'hôtel du duc (1).

Le 19 avril 1469, autres ordonnances adressées aux sires De Carman, De la Feuillée, à Olivier Le Moyne et à Jean Meschinot, sieur du Mortier. Ce Jean Meschinot est le fameux poète nantais, auteur des *Lunettes des Princes*, lequel se flattait de lire et retourner ses vers en 32 et 38 manières différentes.

En 1474, Guillaume De Kersauson, sénéchal après Guillaume De Kerhoënt, Jean De Keraldanet (2), procureur du duc, Derrien Auffray, bailli (3), et J. Meslen, greffier.

(1) Msc. de Missirien.

(2) Originaire de Lannilis.

(3) Serait-ce le fils du bailli de Morlaix dont on a fait mention ?

En 1475, nouveau mandement aux sires De Carman et Meschinot, de faire des revues et montres à Lesneven.

En 1476, Olivier Le Moyne, 2.^e du nom, capitaine de la ville, après Philippe De Malestroit; il donne pour cautions Bertrand De Mareil et Thomas De Kerazret (1).

Le 10 mai 1477, Hervé De Kerguélen et Jean Bertrand, procureurs de la fabrique de Saint-Michel, font au milieu du peuple cession à Olivier Du Châtel de la chapelle Sainte-Anne en cette église.

Le 11 juin suivant, fondation dans cette chapelle d'une collégiale de sept chanoines, aux fins de testament de Guillaume Du Châtel, seigneur De Lescoët, fait en présence de Charles De Lescoët, chanoine de Cornouailles; de Jean An Gludic, marchand de draps, et de Guillaume Mathey, prêtre, tous les trois habitants de Lesneven. L'approbation de l'ordinaire du 10 dé-

(1) Olivier Le Moyne épousa Alix De Crechizien, fille unique d'Hervé de Crechizien, secrétaire du duc; il en eut un fils Olivier, 3.^e du nom, grand-écuyer de Bretagne.

cembre même année réfère aussi la présence de Derrien Goeletreff, recteur de Lanriouaré, et du seigneur de Coëtmeur. Les sept premiers chanoines de la collégiale furent Laurent Daniel, Henri Galliou, Derrien Pelletier, Raoul Lorens, Even Lescarval, Robert Trilleur et Yves Robert.

En 1480, Olivier Le Moyne avait encore la garde du château. C'est la dernière fois qu'il est parlé de cette forteresse dans les annales bretonnes. Il paraît qu'elle fut démantelée vers cette époque. Du moins y voit-on abolir, six ans après, en 1486, le rigoureux service des taillis (1).

Le 22 mai de la même année et 15 décembre 1485, grands armements à Lesneven, pour résister aux Anglais qui menacent d'envahir la Bretagne. Deux ans après, ils sont battus par les paysans, armés de crocs et de bâtons.

En 1485, Guillaume De Launay, bailli du tribunal.

En 1486, Jean Du Rest, procureur-général du duc à Lesneven. Une ordonnance réduit à trois le nombre des sergents de la juridiction; ils étaient alors exempts de tous fouages.

(1) V. p. 69.

En 1488, Léonard De Coëtquelsen, procureur du roi après Jean De Keraldanet. Jean De Lescoët, prieur-recteur de Saint-Michel. Après lui, Jacques De Botherel, nommé par l'abbesse de Saint-Sulpice (1).

En 1491, Hervé De Kermainguy, receveur ordinaire de la duchesse Anne à Lesneven, nommé bailli en 1494.

En 1496, Jean Perceval, capitaine de la ville.

En 1497, François De Kerourfil, sénéchal. Deux ans après, lui succède François De Pontfily.

En 1497, Hervé De Launay, procureur du roi; en 1499, Yves Tanneguy; en 1501, Alain De Launay, Alain Le Jar, son substitut; en 1503, Jean Nicolas, greffier; en 1505, Tanguy De Lescoët, lieutenant.

En 1505, la reine Anne de Bretagne passe par Lesneven, où elle séjourne toute une semaine, en 1506.

(1) Je regrette de ne pouvoir donner ici sur les recteurs les détails recueillis par M. Jacques Miorcec de Kerdanet, dans un mémoire intéressant qu'il fit, en 1750, pour l'abbesse de S. Sulpice.

Le 19 mars 1508, Guillaume Gouzillon de Kerno institue Jean Le Pan gouverneur de la chapelle de l'hôpital, dite de Saint-Maudez ou N. D. des Carmes (1).

En 1509, le 7 octobre, la peste ravage la ville, dont les habitants se réfugient à Plouguerneau.

La même année, les juges font bâtir une chapelle qu'ils dédient à S. Yves, leur patron (2). On

(1) La fondation de l'ancien hôpital et de sa chapelle par les Gouzillon de Kerno, se perd dans la nuit des siècles : elle remontait au moins à 1200 ou 1300. Dans un acte du 30 août 1511, il est dit que cet hôpital est situé dans les faubourgs de la ville, *in suburbiis villæ seu oppidi de Lesneven*. Les chapelains étaient, en 1508, Jean Le Pan; en 1514, Alain Asquer; en 1517, Tanguy Lazennec; en 1523, Jean Golias; en 1531, Jean Thomas; en 1540, Prigent Abanlay; en 1597, Marchaland; en 1658, François Boëdec; en 1667, Guillaume Bourhis; en 1681, Yves Le Goff; en 1682, Louis Grall; en 1714, Claude Grall; en 1748, Yves Gourvenec; en 1783, Yves-Jean Brichet de Keramec, prêtres. V. le mémoire de M. Dan.-N. Miorcec de Kerdanet, pour M. le marquis De Lescoët, héritier des Gouzillon de Kerno, 1813, p. 2, 11 et 22.

(2) Trésoriers de cette chapelle: En 1660, Claude Laoust de Kerngach; après lui, Jacques Huillard de

m'a souvent raconté sur ce Saint une anecdote à laquelle je suis bien loin d'ajouter foi ; c'est qu'après la mort de S. Yves, S. Pierre voulut le renvoyer du paradis ; que S. Yves s'y refusa, et dit qu'il y resterait jusqu'à ce qu'on ne lui eût fait sommation par huissier d'en sortir, et S. Pierre de chercher partout un huissier ; mais comme jamais il n'en est entré dans le paradis, il ne s'en trouva pas un seul, et Yves demeura au nombre des Saints.

En 1515, Mathieu De Kerguern, procureur du roi, Pierre De Kerourfil, son substitut, Alain De Lescuz, greffier du tribunal.

En 1516, Henri Mahé, nommé par l'abbesse recteur de Saint-Michel.

En 1517, Yves Parcevaux, sénéchal, après François De Pontfily.

En 1518, le roi François I^{er} et la reine Claude passent par Lesneven pour se rendre au Folgoët.

En 1519, Hervé Mathey de Kerantufin, recteur après Henri Mahé.

Tregouinec ; en 1680, Hervé Le Duff de Mezobian ; en 1695, Cam de Kervén ; en 1779 François-Armel Leguall.

Le 3 avril de la même année, mandement de Jean de Traonélorn, official de Léon, qui prescrit de continuer l'usage ancien de prêcher un sermon le jour de Pâques à Saint-Maudez.

Le 13 avril 1523, l'archidiacre de Quimindilly, chanoine et grand-vicaire de Léon, pour attirer des aumônes et offrandes à cette chapelle, y renouvelle toutes les indulgences accordées aux fidèles par Jean De Carman, évêque de Léon, le 23 mai 1510. *Pro illis Christi fidelibus, verè pœnitentibus et confessis, qui hanc domum Dei devotè visitaverint, ac de bonis à Deo eis collatis aliquid eidem hospitali aliquid dederint, miserint, vel cognoverint.*

En 1531, Gui De Lesmaës, bailli du tribunal, Pierre Torel de Rogoustou, lieutenant, et Kermellec, greffier.

Le 13 décembre 1532, le roi François I^{er} revient à Lesneven.

En 1539, paraissent à la réformation de l'ancienne coutume, Yves Godec, député des chanoines de Lesneven, et Messire Aldin De la Boexière, docteur en droit et sénéchal de la juridiction, dont Yves Le Grand était alors greffier.

Le 21 août 1543, montre générale à Lesneven devant Jean de Bretagne, et le 28 mars suivant, commission au seigneur de Coëtnizan de réunir dans la même ville 400 hommes d'armes, et 6000 hommes de pied pour les faire passer en Ecosse.

En 1547, Prigent de Parcevaux, lieutenant du tribunal, Olivier Audren, greffier après Yves Le Grand.

En 1551, édit de Henri II, qui crée un présidial à Quimpér, et y fait ressortir le siège royal de Lesneven. Décès d'Hervé Mathey, recteur de S. Michel; Jean Bléas lui succède (1); Jean De Kermadec, trésorier-Marguillier de la fabrique. Son nom a mérité d'être gravé sur l'airain, puisqu'on le trouve sur la cloche du beffroi.

Le 29 mars 1562, revue des nobles à Lesneven, par Jean De Kergoff, capitaine.

En 1563, le tribunal juge une question très-importante en matière de partage entre les Guicaznou, et l'on y plaide, à la même époque, une affaire célèbre entre Antoine de Bourbon, roi de Navarre, père du bon Henri IV, en sa

(1) Nommé par l'abbesse de S. Sulpice.

qualité de tuteur honoraire de Henri de Rohan (1), et François De Tournemine, seigneur de Coëtmeur et de Landiviziau. Le roi de Navarre perd le procès de son pupille; mais la sentence de Lesneven est réformée par arrêt de la Cour du 2 mai 1564.

Au mois d'octobre 1565, édit de Charles IX, daté de Châteaubriand, qui fixe les limites de notre sénéchaussée. Cet édit porte : « Sur les requestes » des nobles et autres habitants de Lesneven, » Brest, S. Renan et circonvoisins, hormis ceux » de S. Paul-de-Leon,

» A Lesneven, avons établi et établissons » le siege royal, auquel toutes causes et diffé- » rends de procez de Lesneven, Brest et Saint- » Renan, seront dorénavant traitez et jugez en » première instance, et audit siege de Lesneven » respondra, comme d'ancienneté, le Forbourg » appelé la villeneuve de Moxlaix ».

En 1569, Morice de Parcevaux, sénéchal; Hervé Du Garo de Keredec, bailli; Goulven Kercrest, procureur du Roi.

(1) Le roi Antoine avait épousé Jeanne d'Albret, sœur d'Isabelle, mère du jeune Henri de Rohan, dont il s'agit ici.

En 1570, les anglais s'étant introduits dans la ville sont contraints d'en sortir, le bâton blanc en main et le petit fardet sous l'aisselle.

En 1571, Missire Thomas, recteur de Saint-Michel, après Jean Bléas.

Sur un appel de notre Cour, il fut rendu au parlement, le 2 octobre 1574, un arrêt entré les Kergoulouarn et Jean De Penfentenion, avocat fameux de Lesneven, à qui son frère puîné, Christophe De Cheffontaines (1), 55.^e général des cordeliers, a dédié sa *chrétienne défense de la foi de nos ancêtres*, livre très-recherché, comme tous ceux de ce savant théologien.

Par un arrêt du 21 mars 1575, enregistré au greffe de Lesneven, on apprend que les moines du Relec furent autorisés à changer leur droit de mote ou de quévaise en rente foncière ou féagère.

Il n'y avait pas encore de règle bien fixe sur les partages nobles. Un jugement, rendu à notre juridiction, entre les Dubois du Dourdu, et

(1) Le R. P. avait ainsi francisé son nom breton de Pen-Feunitenion.

confirmé par arrêt du 16 octobre 1578, écarta tous les doutes, et servit de base à plusieurs articles de la coutume, qui fut réformée deux ans après, en 1580 (1).

En 1579, Hervé De la Fitte, lieutenant; Geoffroy de Keraudy, bailli; Maucazre, greffier.

En 1580, François Dourdu de Coëteren, sénéchal; François Touronce, greffier. Suivant une enquête du 8 novembre de cette année, le nombre des procureurs du siège était de seize. Le procès-verbal de cette enquête apprend que Goulven de Kercrist était procureur du roi, Jean De Penfentenion, Jean Geffroy, Hervé Kersaingily, Laurent Audren, Jean Le Jar, avocats; Alain De Launay, Louis Du Beaudiez, Guillaume Gourio, Tanguy De l'Isle, Laurent et Christophe Audren, Hamon Touronce de Gorrequer, procureurs *ad lites*.

En 1588, décès du recteur Thomas; il est remplacé par M. Marhadour.

En 1590, mort de Goulven De Kercrist, procureur du roi. Le duc de Mercœur lui donne

(1) Pour tous les arrêts cités ici, voyez le recueil de Dufail.

pour successeur l'avocat Hervé De Kersaingily, qui prête serment le 9 avril 1591.

A cette époque, Lesneven, comme tout le reste du pays de Léon, était du côté de la ligue. Il n'y avait que Brest qui tint pour le roi; mais, en 1594, les ligueurs s'étant rendus odieux dans la contrée par les ravages qu'ils y exerçaient, les communes se soulèvent et tuent 3 à 400 ligueurs sous les murs de Lesneven. Le comte De Magnane, Anne De Sansay, arrive bientôt après pour venger son parti. Il attaque un gros de 5 à 6000 paysans, en massacre 2000, pille le pays et se retire à Morlaix avec un grand butin.

Il n'en fallut pas davantage pour dégoûter entièrement les Léonards de la ligue et des ligueurs, et les soumettre à l'obéissance du bon Henri.

Les 8 et 9 août, ils se réunissent au Folgoët, d'où ils adressent à Sourdéac; se trouvant alors à Lesneven, leur acte de soumission, dans lequel « ils protestent n'avoir oncques eu l'intention de » se désunir de l'État et couronne de France, et » que telle difficulté qu'ils faisaient de recon- » noître l'autorité de Sa Majesté, n'était que » dans la crainte de tomber sous la domination

» de l'hérésie; mais que depuis s'étant la conver- » sion de Sadite Majesté faite à la foi catholique, » apostolique et romaine, qui était ce que plus ils » désiroient, ils se réduisent sous son obéissance, » et promettent de servir le roi de leurs personnes » et biens avec la même fidélité qu'ils avoient » fait aux rois ses devanciers ». En conséquence, Sourdéac leur accorde, au nom du Roi, la capitulation, qui fut signée par lui, le même jour 9 août, et par Olivier De Kercoënt, Louis Barbier, Charles et Claude De la Forest, Dourdu, De Kercrist, Jean De Keranguen, (1) De Kersaingily, Jean Keruzaud, Raoul Belingant, Yves Kerguz, Bastien et Nicolas Le Gac, De Kermellec, De Launay, Claude Cadrouillac, Keraldanet, Lesguen, Jean Du Garo, Jacques De Coëtnempren, Keroulas, Charles De Kersauson, H. De Kerliviry, D. Le Maucazre, F. Coëtelez, Kerozven, J. et F. Tournonce, Penfenteuion, René Guernisac, D. Larvor, Coëtquellen, Du Poulpry, Kerouzéré, Hervé Huon et autres.

En 1595, Gilles Mahé de Messioumeur, procureur du roi; Jean De la Fitte, bailli, lequel est remplacé, l'année suivante, par François

(1) Du manoir de Traongurun, en Languengar.

Geffroy de la Villeneuve. Dans le même temps, Sourdéac fait arrêter à Lesneven, par le prévôt Fardelles, et puis exécuter, un gentilhomme qui avait formé, avec le marquis De la Roche, le projet de s'emparer par trahison de l'île d'Ouessant.

En 1597, Gui De Fontenelles (1), ce brigand qui couvrit la Cornouailles de sang et de carnage, se jète, comme une bête féroce, sur le pays de Léon, pille Roscoff et Plouescat, où il fait, avec Maguane, un massacre épouvantable, et s'approche de Lesneven, d'où la peur le fait précipiter sa marche jusqu'au manoir de Mezarnou (2), d'où il enlève la fille du châtelain, riche héritière, âgée seulement de neuf ans, la con-

(1) Né en Botoha, près Corlay.

(2) Près le bourg de Plounéventer.

Ce manoir fut des plus malheureux pendant la ligue. On rapporte qu'en 1594 Du L... se trouvant avec ses troupes en Léon, qui était alors de son parti, c'est-à-dire royaliste, fut invité par le sieur de Mezarnou, riche seigneur du pays, de le venir voir en sa maison et d'y prendre un dîner certain jour : ce que Du L... accorda ; et y étant, il fut reçu avec toutes les démonstrations d'amitié et de bienveillance. Il ne manqua rien au bon dîner de l'hôte. Il fut servi tout en vaisselles

duit à Douarnenez et l'épouse malgré sa grande jeunesse.

« La ruine qu'il apporta au pays de Cornouailles fut si grande, dit un auteur du temps, le chanoine Moreau, qu'il serait incroyable de la réciter : 200,000 écus de dommages commis par lui, et la vie de 30,000 ames, dont il est coupable devant Dieu, petits et grands.

d'argent, comme étant ladite maison des mieux ameublées de Bretagne, sans aucune autre excepter. Il y eut toute sorte de réjouissances ; et, après dîner, le sieur Du L... et les siens s'en allèrent. Mais il arriva au seigneur De Mezarnou, comme jadis au roi Ezéchias, montrant ses trésors aux ambassadeurs babyloniens ; il advint donc que Du L... ayant tant vu de vaisselles d'argent dorées, si richement travaillées, et d'autres précieux meubles, retourna le lendemain, non comme ami et parent, mais en ennemi, et ravagea ladite maison, pillant et emportant toute cette belle argenterie et autres meubles, n'y laissant que ce qui était trop lourd. Ainsi payait-il son écot de la veille, et remerciait-il son hôte de ses civilités. Le sieur De Mezarnou faisait sa perte de 120,000 liv. (Moreau). Dom Morice apprend que la dame De Mezarnou, Françoise De Parcevaux, marquise De Kerjean, fit action dans la suite à la veuve du sieur Du L... pour avoir dédommagement de ce pillage. Pr. t. 3.

» Il se tenait le plus ordinairement au château du Granec, près Châteaulin, et c'est dans ce repaire qu'il traitait ses prisonniers à la turque. En ayant pris deux, il en fit mourir un de faim et l'autre par trop manger, pour essayer par plaisir, disait-il, lequel des deux mourrait le plus tôt, et autres actes dignes de mille roues et mille gibets.

Ce monstre se faisait nommer Monseigneur par ses bandits. Un beau jour, il lui prit envie d'aller faire sa cour au duc de Mercœur à Nantes, et, pour y paraître avec plus d'avantage, il s'était fait faire des habits somptueux, entre autre un manteau fourré d'hermines et de pierres précieuses. Son costume était tel, ajoute Moreau, qu'un roi n'en eût pas eu de semblable, même à son sacre. Ce que voyant le seigneur duc, il en fut tout ébahi, et lui dit en le bavardant : *Monsieur de la Fontenelle, combien de gens ont aidé à payer ton manteau !* A quoi le muscadin n'eut pour réponse qu'un sourire ». Je reviens à Lesneven.

En 1605, Jacques De Tuomelin y était sénéchal, et Jean Laoust, greffier. En 1609, François De La Fitte, lieutenant ; écuyer Jacques Desportes de Pontrini, procureur du roi, Jean

Le Nobletz, avocat, son substitut (1), et Larvor, greffier, qui eut pour successeur en 1613 Guillaume De Touronce.

En 1614, Guillaume Luzinec succède au curé Marhadour. Cette même année, les habitants de Lesneven obtiennent un arrêt du conseil, qui leur permet la levée de quelques deniers d'octroi pour bâtir une halle. Les octrois de la ville montaient alors à 1630 liv.

En 1617, Gabriel De Tuomelin de Kerliviri, sénéchal ; Jean Dubois de Goasvennou, lieutenant ; Forestier, fermier du domaine du roi. Le 1^{er} février, arrêt du parlement, qui fixe toujours à seize le nombre des procureurs de la juridiction.

En 1618 et 1619, la ville députe aux Etats de Nantes et de Vannes son procureur du roi Jacques Desportes, et puis à ceux de S. Briec, en 1620, Yves Leguen, maire et miseur.

En 1622, on rebâtit l'auditoire. Pendant la construction, les audiences se tiennent dans la chapelle de Saint-Yves.

(1) Il était frère du saint Missionnaire de ce nom, « et fut l'espace de 60 ans un des plus sages et des plus doctes jurisconsultes de Bretagne », Vie msc. du P. Nobletz.

En 1623, Alexandre Benaud, sieur Des Isles, maire, député de la ville aux Etats de Nantes.
Item en 1626, avec Gabriel De Tuomelin.

En 1628, le couvent des récollets, fondé par M. Jacques Barbier de Lescœt, propriétaire de Kerno et capitaine de Lesneven (1).

En 1630, écuyer Jean Bohier de Kerferré, maire.

En 1632, Pierre Goesbriand de Kergé, sénéchal; François De La Fitte, bailli; Jean Dubois, lieutenant; Guillaume De Lesguern, procureur du roi.

En 1634, Guillaume Le Brunec, recteur en remplacement de l'abbé Luzinec, mort en 1632.

En 1634 et 1635, fondation et dotation du Rosaire dans l'église de Notre-Dame, faites par Jean Guyomar de S. Laurens, Guillaume Leclerc de Goasquelen, Jean Le Bihan, Jacques Huillard de Tregouinec, François Tremel de Kermahusson, Yves Larvor de Kerever, Charles et Alexandre Le Borgne, Catherine de Kerégar, douairière du Mendy, Gabriel Billez de Kerfaven, Jean Bohier de Kerferré, Guillaume Lesguern,

(1) Né à Kerjean en S. Vougay.

François Ponce, Julienne Penancoët, douairière de Coëtédrez, Christophe Cadrouillac, Amaury Steven, Barthélemi De Guer, Hamon Le Dall de Feunteunméan et autres habitants de Lesneven.

En 1635, René Du Poulpry de Kerannaouët (1), sénéchal, député de la ville aux Etats de Nantes en 1636; Tanguy Bohier de Pratanlouët, bailli. René Du Poulpry avait payé son office 54,000 liv.

En 1638, Rodelléc de Penliaro, bailli (2), député de la ville aux Etats de Nantes en 1636; François De Kergadiou de Tromabian, lieutenant, auquel succède, en 1642, François Tremel de Dourmap (3).

L'abbesse de Saint-Sulpice possédait, comme on l'a vu, le gouvernement de l'église de N. D. en vertu de la donation de 1216; elle le donnait à des étrangers, et en privait les prêtres de la ville. Les habitants réclamèrent contre cet abus, et obtinrent satisfaction, suivant acte du 9 mai 1638, où l'on voit figurer René Du Poulpry, sénéchal,

(1) Mort en 1663. Il était fils de Guillaume Du Poulpry de Lavengat et de Jeanne Dubois de Kerannaouët.

(2) Mort en 1669.

(3) Mort en 1652.

Rodellec, bailli, Tremel, lieutenant de la juridiction, Guyomar, maire ou syndic, Jean Boyer, Le Borgne, Guy Turin, David Noël, Lârvor, Maucazre, Balaznant, De Guer, Crouezé, Vingt-deniers, notaire, Bihan, Blouin, Le Guen, etc.

En 1642, Christophe De Cadrouillac, maire de la ville après Guyomar.

En 1643, Alexandre Benaud, député aux Etats de Vannes.

En 1644, Huillard De Tregouinec, maire, Billez, greffier et receveur du domaine du roi. La même année, un grand nombre de personnes de la ville se rendent à la mission du P. Maunoir à Plougastel.

En 1646, François Le Bris succède à Guillaume Brunec, recteur, et François Tremel de Kermabussou à Huillard de Tregouinec, maire.

Dans le même temps, frère Bernard du Saint-Esprit, carme et poète breton, né à Lesneven⁽¹⁾, publie son *Doctrinal ar C'hristienien Brezonec ha buez Sant Paol escop euz ha Léon*. Quimper,

(1) Il avait pris le surnom du Saint-Esprit, d'une petite chapelle située près de cette ville, sur le chemin de Languengar.

R. Malassis, in-8.°, avec approbations de Jean Guillerm, Claude De Penchoadic et Cyrille Pennec. De plus, des vers à sa louange :

Dulcè Palestini laudant opobalsama Montem,

Dulcè piis spirant thura Sabæa focis;

At major, Bernarde, tui Carmelus odore

Ingenii, ut nardo duleius affiat opus.

En 1647, Guillaume Leclerc de Goasquelen, procureur du roi, Jean Goaffuec de Kerjégut, greffier.

En 1648, Hamon Le Dall de Feunteunméan, maire.

En 1649, Charles Luhandrie de Pontangrôle, procureur du roi, Jean Bohier de Kerferré, maire, député aux Etats de Vannes avec Jacques Huillard de Tregouinec.

En 1651, frère Accurse de Lesneven, capucin, missionnaire en Orient, meurt à Tripoli en Syrie, laissant une relation intéressante de ses voyages apostoliques; en outre un dictionnaire français-arabe, à l'usage des jeunes religieux se destinant aux missions.

En 1651, François Ponce de la Villeneuve, maire de Lesneven, député aux Etats de Nantes, avec Jean Bohier, son prédécesseur.

François Le Bris étant mort en 1652, l'abbesse de Saint-Sulpice nomme à la cure de Lesneven Ferreol Galliot, secrétaire de l'évêque de Léon, puis Sébastien Gouzian, recteur de S.-Laurent près Rennes, lequel résigne en faveur de Guillaume Bouin.

En 1655, écuyer Christophe Guyomar de S. Laurens, lieutenant (1); Guillaume Cabon, greffier; Nicolas Marion de Launay, substitut du procureur du Roi; Olivier Larvor, sieur De la Haye, maire (2), député cette année aux Etats de Vitré, en 1657, à ceux de Nantes, et en 1659, à ceux de Saint-Brieuc.

En 1659, on rebâtit les halles, avec les deniers d'octroi accordés à la ville par consentements des Etats des 7 décembre 1638 et 3 janvier 1641. Jean Macé était alors recteur de Lesneven (3), en remplacement de Guillaume Bouin, mort dès 1657.

(1) Mort en 1707.

(2) Mort en 1673.

(3) Nommé par l'abbesse. Il était prêtre du diocèse de Saint-Malo.

En 1660, Yves Le Refflo de Kerneaval, maire, député aux Etats de Nantes en 1661, avec Christophe Guyomar de S. Laurens.

En 1665, Yves Du Poulpry de Lavengat (1), sénéchal après son père; Olivier Laigle de Coët-cessiou (2); bailli; Bleinhant, greffier; Charles Marion de Launay, miseur, député cette année aux Etats de Vitré. *Item* en 1667, à ceux de Vannes.

En 1669, le P. Maunoir prêche à Lesneven, où le P. Martin, jésuite, depuis le Massillon de la Basse-Bretagne (3), fait sa première épreuve en même temps qu'André de Meur, docteur en Sorbonne et un bachelier, qui tous les deux mettent en pratique ce qu'une étude de trois mois leur a appris de bas-breton. Ces excellents missionnaires excitent tant de dévotion dans le cœur des peuples, que le jour de la communion qu'on fait dans cette ville pour les âmes du purgatoire, on

(1) Mort en 1696.

(2) Mort en 1691.

(3) L'abbé Tourmel en était le Bossuet. V. l'Hist. de la langue des Gaulois, p. 70.

y consomme plus de 18,000 hosties. A la mission de Landiviziau, quelques jours auparavant, on en avait consommé au moins 30,000 en un seul jour (1).

En 1669, M.^e Claude Laoust, sieur De Quennech, maire, député aux Etats de Dinan.

En 1670, Duhamel, procureur du roi provisoire.

En 1671, Hervé Laigle de Coëtcessiou (2), bailli, député aux Etats de Vitré.

En 1673, Nicolas Chauvel, sieur De Montreul, maire, député aux Etats tenus dans la même ville.

En 1675, Charles Luhandre, procureur du roi, député aux Etats de Dinan.

En 1677, Gabriel Steven de Créachsalaün, maire, député aux Etats de Saint-Brieuc. La même année, le 25 août, décès du recteur Jean Macé, et peu après, nomination de Jean Laoust (3) son successeur.

(1) Le P. Boschet, vie du P. Maunoir.

(2) Mort en 1685.

(3) Nommé par l'abbesse. Il était né à Lesneven.

En 1678, Alain Blouin de Kerascouët, maire. Autre mission du P. Maunoir à Lesneven.

Par contrat du 10 juillet de la même année, acquisition d'une maison, rue de la Fontaine, pour y établir un couvent d'Ursulines, dont la première supérieure fut dame Cécile Du Louët de Coëtjunval. Ces religieuses firent dans la suite d'autres acquisitions, pour agrandir leur établissement.

En 1679, Christophe Guyomar de S. Laurens, lieutenant du tribunal, député aux Etats de Vitré.

En 1680, Jean Bilhan de Keruzouarn, élu maire, député l'année suivante, aux Etats tenus à Nantes, Hervé Laigle son agréé.

En 1682, Guillaume Cabon de Châteaurun, maire (1).

On ne payait pas à cette époque de rachat à Lesneven ; mais le fermier du domaine fait juger au conseil que cette ville n'est pas exempte du droit de lods et ventes.

Suivant procès-verbal de mesurage du même temps (2), rapporté par René Dumains, ingénieur-

(1) Mort en 1691.

(2) Décembre 1682.

géographe, et Prigent Cabon de Kergunic, expert, la ville contient 237 journaux. Brest en contenait encore moins, comme on peut le voir par les vues et profils de Tassin, pl. 17. Ce n'est qu'en 1631 que le cardinal de Richelieu, grand-maître, chef et surintendant de la navigation et du commerce de France (1), y avait fait construire des magasins. Jean Le Chaussec, entrepreneur, s'en était chargé par ses ordres pour la somme de 10,000 l. J'ai vu le contrat qui en fut dressé, à la requête d'André Ceberet, stipulant pour le cardinal, par-devant M.^{es} Roussel et Marion, notaires royaux à Saint-Renan : il n'y en avait pas alors sur les lieux.

En 1685, Yves Laoust, sieur Du Mezgouëz, maire de Lesneven, député aux Etats de Dinan.

En 1686, Jean Godefroy de Kersengar (2), succède à Yves Laoust, et René Luhandre de Kerdu (3) à Duhamel, procureur du roi.

En 1687, le tonnerre tombe sur l'église de N.D. dont il ravage les autels et brise les vitreaux.

(1) Tous les brevets des officiers de la marine de ce temps-là sont signés du cardinal.

(2) Mort en 1704.

(3) Mort en 1722.

La même année, les jésuites établis dans la collégiale du Folgoët vont se fixer à Brest, pour fournir plus aisément des aumôniers aux vaisseaux de l'Etat (1).

En 1688, Sébastien Crouzé de Kerguyomar, maire, député aux Etats de Rennes en 1689. Il est remplacé dans la mairie, en 1690, par Claude Geslard de Ménéhoignon.

En 1691, René Luhandre, député aux Etats de Vannes.

En 1692, René Le Garrec de Lezongar, maire, député aux Etats tenus dans la même ville l'année suivante.

En 1693, écuyer Guillaume Daniel de la Ville-neuve, bailli (2), député aux Etats de Vannes en 1695.

En 1695, Guillaume Luhandre de Pontangrole, procureur du roi.

En 1696, Cécile Du Louët, Françoise De Keroüartz, Claudine De Kermenguy, Françoise

(1) D. Lobineau leur reproche à tort d'avoir laissé perdre les titres du Folgoët, et livré le spirituel à des mercenaires. Vies des SS. pag. 295.

(2) Mort en 1722.

Du Châtel, Marguerite De Coataudon, Claudine De Kersauson, Anne-Urbaine Michel de Kervenny, Anne-Vincente De Kerengar, religieuses de la communauté des Ursulines; Françoise De Kerouartz, supérieure.

En 1696, Laoust De Mezgouëz, maire. Yves Du Poulpry étant mort sans enfants le 7 juin de cette année, l'office de sénéchal échoit à Sébastien-Corentin De Moëlien, mari de Gabrielle Du Poulpry. M. De Moëlien est installé le 5 mars 1697, et député aux Etats de Vitré avec M.^e Claude Geslard de Ménéhoignon, faisant les fonctions de maire. Cette dernière place est donnée tôt après à Prigent Le Bec de Villejégu.

En 1698, René Calvez de Kerambar, conseiller du roi (1), élu maire après Villejégu, et député aux Etats de Bretagne en 1699, 1701 et 1703. C'était un des procureurs les plus habiles du siège, s'entendant presque aussi bien en architecture qu'en pratique. Il avait fait bâtir dans la rue Notre-Dame une maison à deux étages, dont on admire encore l'escalier intérieur, tout en

(1) Mort en 1742.

belles pierres de taille, et soutenu par des piliers très-hardis.

Depuis quelques années, il existait à la juridiction une petite guerre entre le sénéchal et ses deux juges, relativement au partage des épices. La lutte devint si vive que le parlement fut obligé de s'en mêler et de faire, le 25 mai 1699, un règlement en soixante articles, qui ordonnaient, entre autres choses, aux deux juges de respecter le sénéchal, et de mieux vivre à l'avenir pour le grand bien de la justice (1); mais ce règlement ne mit pas fin aux débats. On les vit bientôt recommencer avec plus de vivacité. Le tiers-référendaire y prit une part active contre les trois magistrats, de telle façon que le sénéchal et le lieutenant n'eurent rien de mieux à faire que d'abandonner la partie. En conséquence, Sébastien-Dominique Guyomar de S. Laurens (2) fut nommé lieutenant en remplacement de son père, et M.^e Alain Le Borgne de Coëtivi remplaça le sénéchal. Comme il n'avait pas encore ses 25 ans, il obtint du roi des dispenses d'âge.

(1) Duparc, journal du Parl. t. I, p. 497.

(2) Mort en 1738.

Le 13 mars 1705, Nicolas Marzin, substitut du procureur du roi.

En 1707, députation du maire René Calvez aux Etats de Dinan (1). Mort de Jean Laoust, recteur de Saint-Michel. L'abbesse nomme à la cure son aumônier Forest, auquel succède missire Rolland Le Bourdonnec.

En 1709, René Calvez paraît encore aux Etats; et le 18 décembre, M. Alain-Jacques Du Poulpry de Kerillas (2), prête son serment à la Cour comme sénéchal de Lesneven au lieu et place d'Alain de Coëtivi.

En 1711, Jean Henry De Kermenguy nommé procureur du roi; M. Bourdin de Beaumanoir gouverneur de la ville; Jacques Menier du Cosquer et Julien Miorcec de Kerdanet (3), députés aux Etats.

Le 21 décembre 1713, M. De Parcevaux de Keraméal nommé lieutenant de roi à Lesneven, et Menier du Cosquer, député encore aux Etats.

(1) Il eut un des 500 exemplaires de l'histoire de Bretagne de D. Lobineau, distribués aux divers membres de cette assemblée.

(2) Mort en 1736.

(3) Mort en 1732.

En 1716, le domaine du roi à Lesneven engagé à M. le comte de Toulouse.

En 1717, Laoust de Kerneac'h (1) élu maire, et le sénéchal Du Poulpry député aux Etats.

Dans la nuit du 14 au 15 avril 1718, tonnerre horrible à Lesneven et dans les environs; il tomba sur vingt-quatre églises situées entre Landerneau, Lesneven et Saint-Pol-de-Léon. C'étaient précisément des églises où l'on sonnait pour l'écarter: celles où l'on ne sonnait pas furent épargnées. L'église de Goueznou fut entièrement détruite. On y vit trois globes de feu, de trois pieds et demi de diamètre chacun, se réunir et diriger leur course rapide vers l'église, qu'ils percèrent à deux pieds au-dessus du rez-de-chaussée, tuèrent deux personnes de quatre qui sonnaient, et firent sauter les murailles et le toit comme aurait fait la mine, de sorte que les pierres étaient semées confusément à l'entour, quelques-unes lancées à 26 toises, d'autres enfoncées en terre de deux ou trois pieds. Des deux hommes qui sonnaient et qui ne furent pas tués sur-le-champ, il en restait

(1) Mort en 1726.

un dont on ne put tirer autre chose, sinon qu'il avait vu l'église tout en feu crouler au même instant. Son compagnon d'infortune survécut sept jours à l'accident, sans se plaindre d'aucun mal, mais il était dévoré d'une soif brûlante qu'il ne pouvait éteindre.

En 1719, René Calvez, renommé maire après Laoust, et député l'année suivante aux Etats d'Ancenis. Je remarque qu'il s'intitulait alors maire ancien, héréditaire et alternatif de Lesneven.

En 1721, mort du procureur du roi Jean Henry de Kermenguy; M. Abyven de Keréoc (1) le remplace provisoirement.

En 1722, M. Goubin député aux Etats tenus à Nantes. La même année, M. Jacques-Jean De Tiedern (2) est nommé bailli de la juridiction. Il assiste en 1724 aux Etats de Saint-Brieuc. Les autres députés des tenues de 1728 et 1730 furent le sénéchal Du Poulpry et M. Abyven de Keréoc.

En 1731, Marion du Questel, élu maire après René Calvez.

(1) Mort en 1748, enterré aux Récolets.

(2) Mort en 1737.

Le 27 janvier 1732, décès du recteur Rolland Le Bourdonnec : il a pour successeur son neveu, appelé comme lui Rolland Le Bourdonnec.

En 1732 et 1734, le sénéchal Du Poulpry député aux Etats.

En 1735, Le Brun de Kerogon (1), maire.

En 1736, M.^e Abyven de Villuzouarn, avocat (2), député aux Etats assemblés à Quimper.

En 1737, M. Jean-François Du Poulpry de Lavengat succède à son père dans la place de sénéchal, et figure, l'année suivante, aux Etats tenus à Rennes.

En 1738, Bernard-Hilarion Henry de Kermenguy (3) nommé procureur du Roi; M.^e Abyven de Villuzouarn, bailli, et M. Yves-Guillaume Godefroy de Kersengar (4), lieutenant. Le bailli Villuzouarn est député par la ville aux Etats de 1740 et 1741.

(1) Mort en 1747.

(2) Mort en 1780.

(3) Mort en 1778. Avant de devenir procureur du Roi, il avait été son avocat en cette juridiction. L'office d'avocat du roi fut supprimé à Lesneven le 8 septembre 1748.

(4) Mort en 1772.

Le sénéchal Du Poulpry étant mort en 1740, M. Charles Nouvel de la Grenouillais, de Rennes (1), fut pourvu, le 7 février 1741, de la charge de sénéchal, et député aux Etats en 1742 et 1744. Les autres députés de la ville furent, en 1746, 1748 et 1749, M.^e Godefroy de Kersengar, maire; en 1750, M. Thevin de Guéleran; en 1752, Henry de Kermenguy; en 1754 et 1756, Godefroy de Kersengar.

Le 9 février 1756, arrêt du Parlement, qui assujétit les habitants de la ville, sous peine de 10 liv. d'amende, à faire cuir leur pain au four hannal appartenant à l'abbesse de Saint-Sulpice, en vertu de la donation du 16 septembre 1216; ce que je n'ai pas dit précédemment, aux pages 48 et 53 (2); ce qu'il était pourtant utile de dire: car, en outre de la présentation à la cure des deux églises, le duc Pierre et la duchesse Alix avaient donné, par le même acte, à Ameline d'Ecosse une métairie hors ville (3), et, le

(1) Mort en 1760.

(2) Je n'ai pas dit non plus que la cure de Lesneven était la seule à charge d'âmes, dans tout le diocèse de Léon, qui ne fût pas à la présentation de l'évêque. Mém. de M. Jacq. Miorcec de Kerdanet.

(3) Cette métairie ducale était près de Bélair.

four à ban de la cité: *Insuper sibi similiter dedimus et concessimus medietariam nostram quæ ultrà villam de Lesneven sita est, et furnagium totius villæ de Lesneven, quod ad nos pertinet, liberè et pacificè in perpetuum possidendum* (1).

En 1757, M. Guillaume-Pierre Nouvel de la Flèche (2), fils du sénéchal, nommé maire, et député comme tel aux Etats de Saint-Brieuc, en 1758 et 1760. Le 18 février de l'année suivante, il succède à son père dans la charge de sénéchal. Le 25 août, mort du recteur l'abbé Rolland de Bourdonnec; les habitants de la ville supplient l'abbesse de Saint-Sulpice de nommer à la cure l'abbé Denis Guymar, de Lesneven (3), L'Evêque, de son côté, propose l'abbé Goulven Mellot, sujet de grande distinction, fameux prédicateur, né également à Lesneven; mais ces deux présentations arrivent trop tard; l'abbesse a déjà disposé de la cure en faveur du chapelain de son abbaye, M. Jean-Baptiste Thomas De la Vallée, originaire de Rennes.

(1) Le four n'a cessé d'appartenir à l'abbesse que lorsque les biens du clergé ont été déclarés nationaux.

(2) Mort en 1773.

(3) Mort depuis recteur de Guimiliau.

L'ouverture des grands chemins de Lesneven à Landerneau, Brest, Lannilis et Pontusval eut lieu dans le même temps, d'après les ordres du duc d'Aiguillon, gouverneur de la Province.

En 1762, M. Guymar de Coatidreux (1) était maire de Lesneven. Il fut député, cette année, aux États de la province.

Le 18 décembre 1763, bénédiction de la nouvelle église paroissiale de Saint-Michel, dont la reconstruction avait été commencée en 1754, sous les auspices de M. Jacques Miorcec de Kerdanet (2), marguillier-trésorier de l'église (3).

Le 24 septembre 1764, M. François-Claude Barbier de Lescoët, pourvu du gouvernement de Lesneven, fait son entrée solennelle dans cette ville, dont on lui présente les clefs dorées dans un grand plat d'argent. La même année, M. Le Tullier (4), maire.

(1) Mort en 1794.

(2) Mort en 1767.

(3) Place occupée d'abord par son père, ensuite par lui et puis après par son fils.

(4) Mort en 1779.

Le 13 août 1765, mort du recteur l'abbé Thomas De la Vallée (1). Nomination de M. Yves Prigent en sa place.

En 1766, M. Abyven de Keréoc, fils de l'ancien procureur du roi, député aux États de Rennes avec M. Le Roy de Kergrois, procureur à la juridiction.

En 1767, M. Jacques Le Coat remplace le recteur M. Yves Prigent (2), et Joseph-Julien Grée de Villeneuve (3) est nommé maire, et député l'année suivante aux États de S.-Briec.

En 1770, M. François-Armel Leguell (4), maire, député aux États tenus à Rennes au mois de septembre. Arrêt du conseil, qui réunit à l'hôpital l'ancien droit de papegaut (5).

(1) Enterré dans l'église de Saint-Michel, près la porte du couchant.

(2) Mort depuis recteur de Landerneau.

(3) Mort en 1796.

(4) Mort le 1.er nov. 1789.

(5) On appelait ainsi un oiseau de bois ou de carton qui servait de but à ceux qui s'exerçaient à tirer de l'arc ou de l'arquebuse. Cet exercice militaire, qui avait ses lois et ses règlements particuliers, n'était accordé anciennement qu'aux meilleures villes du duché.

En 1772, M. Le Tullier, maire après M. Leguell, député aux Etats assemblés à Morlaix. M. Joseph-Julien Grée de Villeneuve, nommé lieutenant du tribunal en remplacement d'Yves - Guillaume Godefroy de Kersengar.

En 1773, démolition de l'église de N. D. après jugements et procès-verbaux de descente des juges, des 10 août 1770 et décembre 1772. On y trouve un grand nombre de monumehnts et d'objets curieux, un bénitier du 9.^e siècle, une cloche du 10.^e ou 11.^e (1) des colonnes et des croix de toutes les formes. Tous ces objets ont disparu (2), et l'on n'a conservé de l'antique édifice qu'un bénitier qui est à Saint-Michel, et puis une croix, transportée au Stréetveur, près du lieu de Keravel. On a vu déjà que cette église avait été bâtie en 1111 par le duc Alain Fergent et la duchesse Ermengarde, sa femme. J'ignore où l'ingénieur Ogée a pris ce qu'il avance, qu'elle avait été reconstruite à neuf par le duc Jean IV en 1348. A cette époque, le

(1) Voyez ci-devant page 48.

(2) Les matériaux de cette église ont été vendus en vertu d'arrêté du 19 juillet 1791.

nce Jean n'était pas duc; il sortait à peine du berceau, et sa mère, la fameuse Jeanne de Flandres (1), était plus occupée à disputer l'héritage et les droits de son fils à Jeanne de Pen-thièvre sa rivale, qu'à rebâtir des églises au fond de la Bretagne (2).

La même année 1773, M. César-Joseph De Puyferré (3); nommé sénéchal pendant la minorité du titulaire M. Joseph Nouvel fils. M. Jean-Marie Henry de Kermenguy, procureur du roi (4).

Vers le même temps, vivait M. Alain de Rosilliau, né à Lesneven, recteur de Kernilis, très-bon littérateur, et sur-tout habile mathématicien : avec des pois et des fèves, il avait le secret de résoudre les problèmes les plus difficiles. Un autre Lesnevien, Yves-Marie Le Roy de Kergrois,

(1) J'aime beaucoup ce qu'en dit le P. Le Moine, dans sa *Galerie des femmes fortes*; qu'elle n'aimait ni les bals ni les valse. On faisait donc alors de ces petits péchés ?

(2) En outre, la tradition du pays, les procès-verbaux cités, et le dessin qui nous reste du monument, démentent cette assertion.

(3) Mort juge à Châteaulin.

(4) Mort en 1817.

avocat à Rennes, fit en 1774 un excellent mémoire sur l'origine et la pratique de l'usage de Relec ou de Quévaie, dont il a rétabli le texte en 15 articles, qu'on trouve dans le tome 5 du journal du Parlement.

Maires de la ville en 1774, 1777 et 1778; MM. Le Roy de Kergrois, procureur (1), Mathurin-Marie Testard du Cosquer (2), et Le Coat Dubois (3), députés l'un après l'autre aux Etats de 1774, 1778 et 1780.

En 1780, Jean-Marie Dubois de la Retaudière (4), bailli de la juridiction après M. De Villuzouarn. M. Goujon, député aux Etats.

En 1782, M. Rousseau nommé maire, et député aux Etats.

Pendant les années 1782 et 1784, construction des prisons d'après les plans de M. Besnard, mort depuis inspecteur-général des ponts-et-chaussées de France. En creusant les fondements, on découvrit quelques restes du château d'Even, entre

(1) Mort en 1777.

(2) Mort en 1811.

(3) Mort depuis peu d'années.

(4) Mort à Brest en l'an 2.

autres un appartement octogone et voûté, qui paraissait avoir été jadis la cave du bon duc.

En 1784, M. Nicolas-Jacques Cosson de Kervodiez (1) acquiert de M. Joseph Nouvel la charge de sénéchal pour une somme de 40,000 f. M. Creff de Kermoné, maire, député aux Etats.

En 1786 et 1787, M. Daniel-Nicolas Miorcec de Kerdanet fait reconstruire l'hôpital sur un terrain donné par M. De Lescôët, qui fournit beaucoup aux frais de l'édifice.

M. Rouxel de Bellechère, maire, représente la ville aux Etats, le 28 octobre 1786 et le 13 septembre 1788, avec M. De Kerdanet, alors député vers le roi. A leur retour, fêtes et réjouissances à Lesneven. Le sénéchal improvise des odes et des couplets, et M. Leguenn Desplaces, avocat, prononce à l'auditoire un discours dont on ordonne l'impression (2).

En 1789, M. Le Guen de Kerangal (3), député de la sénéchaussée de Lesneven aux Etats-Géné-

(1) Mort à la Guadeloupe, le 28 therm. an 10.

(2) Brochure in-8.° de 16 pag. Les vers du sénéchal ont été également imprimés.

(3) De Landivisiau.

raux, demande la destruction des titres qui, suivant lui, *obligeaient les vassaux à passer les nuits à battre les étangs, pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil des seigneurs* (1).

Il avait pris cela dans l'histoire du vieux roi Goigonus, dont c'était la pratique. Des grenouilles d'un étang voisin empêchaient le roi Goigonus de dormir à son aise dans son manoir de Languédrec; il avait beau faire battre son étang, les bestioles criaient toujours. S'en étant plaint un soir à S. Hervé, son hôte, le Saint se mit en oraison, et conjura les grenouilles de telle manière qu'elles perdirent la voix, et la légende ajoute que la vertu de telle parole demeure encore en son entier (2).

Mais M. Lacretelle n'a pas compris M. De Kerangal, puisqu'il prétend que *les étangs étaient battus pour procurer aux seigneurs de la musique des grenouilles* (3): ce qui n'est pas; car tout le monde sait que battre l'eau fait taire

(1) Moniteur de 1789, pag. 140.

(2) Anc. vie de S. Hervé, dans Benoist.

(3) Histoire de la Constit. tom. 1, pag. 137.

et jamais chanter les grenouilles. Au reste, cette plaisanterie décida les sacrifices de la nuit du 4 août (1).

En 1790, l'ancien procureur du roi, M. Henry de Kermenguy, est nommé maire. Dans le même temps, bénédiction du nouveau cimetière de la ville, situé près de l'hôpital.

Les 4 mars et 23 août de cette année, district et tribunal établis à Lesneven. Administrateurs du district, MM. Yves-Marie Brichet, Guillaume Le Jannic, Martin Rolland, Jean-Marie Leclech, et François-Gabriel Cren, leur procureur-syndic. Les 6, 11 et 16 novembre, ordre aux ursulines, aux récollets, aux chanoines de Sainte-Anne, du Folgoët et de Lochrist, de quitter leurs maisons et de fermer leurs églises, dont l'argenterie et les cloches (2) sont envoyées aux fondeurs de Nantes et de Rouen.

Le 11 septembre 1791, décret de l'assemblée nationale, portant qu'il n'y aura pour Lesneven qu'une seule paroisse, qui sera desservie dans l'église de Saint-Michel.

(1) Table du Moniteur, *verbo* Le Guen.

(2) De ce nombre était la cloche si curieuse de N. D.

Le 16 novembre, M. Miorcec de Kerdanet nommé maire après M. De Kermenguy, qui lui succède en l'an 2.

En l'an 2, martyre de M. l'abbé Branellec, qui compose, la veille de sa mort, un cantique breton des plus touchants (1).

Martyre de notre ancien recteur M. Le Coat, qu'on oublie sept jours entiers dans les cachots de Quimper, où il périt de faim le huitième jour.
Pax homini pacis!

Le 18 nivôse, arrestation de l'ancien maire dans le château de Brest. Traduit au tribunal révolutionnaire, il échappe à ce danger, et retourne dans sa ville natale, d'où l'on se porte en foule à sa rencontre. Sur la route on a dressé des tentes pour le recevoir. Chacun le presse dans ses bras. La joie est à son comble. Un commandant, qui n'a pu se trouver à la fête, écrit la lettre suivante : « Citoyen (car c'est ainsi que l'on parle) lait alors), voici ce que m'apprend la voix publique : Tu as compté les moments de ta vie » par les travaux et par les bienfaits. Tu viens

(1) Il a pour titre : *Santimanchou, diveza an Autrou Branellec, curé a Gastel*. Brest, Gauchelet.

» de présenter le spectacle imposant de l'homme
» vertueux, calme et fier dans l'oppression. Ta
» lutte glorieuse a été couronnée du succès, et
» tous les cœurs sont allés au-devant de toi. La
» justice t'a décerné une couronne civique. Les
» grâces et la beauté te préparent une fête bien
» près de moi. Plains-moi de ne pouvoir y assister ;
» mais je suis vieux, et dans ce moment-ci
» je suis malade. ~~Ancien~~ visage triste ne doit
» paraître devant toi. Reçois mes excuses, et
» procure-moi quelque jour le plaisir de t'être
» utile. SAVARY ».

Loi du 19 vendémiaire an 4 (11 octobre 1795) qui supprime le district et son tribunal à Lesneven. Loi du 28 pluviôse an 8 (17 février 1800), qui place cette ville dans le ressort du tribunal de Brest.

En 1802, recteur de Lesneven, M. Pierre-François De Puyferré, ancien chanoine de Léon (1).

Par contrat du 20 janvier 1814, l'église du Folgoët, vendue nationalement, est rachetée,

(1) Né à Lesneven en 1746.

au nom de la commune de Guiquelléau, par douze cultivateurs du pays, qui font pour cet acquêt l'avance gratuite de 10,000 fr.

En 1818, mort de M. l'abbé Costiou, chanoine de Quimper, né à Lesneven. Il avait été longtemps professeur de philosophie et de théologie au séminaire de Quimper, et passait généralement pour l'homme de Bretagne qui parlait le mieux latin.

En 1822, mort de M. l'abbé De Puyferré. M. Floch lui succède.

Maires de Lesneven, depuis l'an 3 jusqu'à ce jour, MM. Condamain père, Grée fils, Perrinnelle, Lamarre et De Chasteaufur. Juges de paix, MM. Testard, Le Gall et Le Flo.

Ici finit l'histoire de Lesneven. J'avais promis, en commençant, de n'en dire qu'un mot, et voilà que j'ai presque fait un volume. Qu'on me pardonne ces détails en faveur du sujet. Il s'agissait de mon pays... *Dulce est in loco seipsum decipere.*

FIN.

ERRATA.

Page 13, ligne 18, *encore*, lisez *en effet*.

Page 15, ligne 21, *traduction*, lis. *paraphrase*.

Page 21, ligne 9, *succéda*, lis. *survécut*.

Page 42, ligne 2, *paroisse*, lis. *village*.

Page 48, ligne 8, *Rennes*, lis. *Fougères*.

Page 95, la ligne 11 à effacer.